

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an **deux mil vingt-cinq**, le **dix** du mois d'**avril**, le Conseil communautaire de COMBRAILLES, SIOULE ET MORGE, dument convoqué, s'est réuni à **dix-neuf heures**, en session **ordinaire** à la **salle des fêtes** située à **Saint-Pardoux**, sous la présidence de Monsieur Sébastien GUILLOT, Président,

Date de convocation : 4 avril 2025

Présents :

Membres Titulaires : MM. & Mme ANTUNES Fernand, BALY Franck, BARÉ Michaël, BERTIN Christine, BISCARAT Catherine, BONNET Grégory, BOULEAU Bernard, BROMONT André, CANUTO Stéphane, CAUDRELIER-PEYNET Valérie, CHAMPOUX Nathalie, CHARBONNEL Pascal, COUCHARD Olivier, DA SILVA José, DA SILVA Sidonio, DESGEORGES Céline, FABRE Jean-Louis, FRADIER Alain, GALTIER Jean-Michel, GAY Laetitia, GEORGES Denis, GRIVOTTE Jean-Michel, GUILLOT Sébastien, LEFOUR Maryse, LESCURE Bernard, MANUBY Didier, MARTIN Roland, MEGE Isabelle, MUSELIER Jean-Pierre, PERRET Delphine, PERRIN Julien, PIEUCHOT-MONNET Chantal, POUZADOUX Jean-Paul, RAFFIER Christian, RAYNAUD Dominique, ROGUET François, ROUGIER Laetitia, SCHIETTEKATTE Charles, SOULIER Gérard, VENEULT Gérard.

Membre suppléant avec voix délibérative : M. FAYE Philippe (suppléant de M. PORTE Jean-Luc).

Procurations : Mme DOSTREVIE Corinne à Mme CAUDRELIER-PEYNET Valérie et M. ESPAGNOL Alain à Mme BERTIN Christine ; M. VENEULT Gérard à M. MANUBY Didier.

Absents/excusés : M. BLANC Sébastien, M. CRISPIN Guillaume, Mme GARRACHON Annie et M. HARDOUIN Frédéric ; Mme GAY Laetitia (à partir de la question n°17).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de personnes présentes : 41

Nombre de suffrages exprimés : 43 dont 2 procurations

A partir de la question n°17 :

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de personnes présentes : 39

Nombre de suffrages exprimés : 42 dont 3 procurations

Il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire de séance pris au sein du Conseil, **Mme Chantal PIEUCHOT-MONNET** est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

Ordre du jour

1. Services Fonctionnels - Finances

- 1.1. Budget principal : Vote du compte de gestion 2024, du compte administratif 2024, de l'affectation de résultat et du budget primitif 2025
- 1.2. Budgets annexes : Vote des comptes de gestion 2024, des comptes administratif 2024, des affectations de résultats et budget annexe 2025
- 1.3. Vote des taux de fiscalité 2025
- 1.4. Vote du produit de la taxe Gémapi 2025
- 1.5. Vote du taux de TEOM 2025
- 1.6. Adhésions et Cotisations 2025
- 1.7. Modification de délégués aux syndicats mixte (SYDEM Dômes et Combrailles et le SICTOM des Combrailles)

2. Services Fonctionnels - RH

2.1. Mise à jour du tableau des effectifs au 1er avril 2025

3. Aménagement et développement économique

3.1. Vente d'un terrain sur la zone d'activités de la Varenne à l'entreprise Combrailles Toiture

3.2. Vente d'un terrain sur la zone d'activités de la Varenne à l'association PVP2A

3.3. Accord de principe pour la location sous la forme d'un bail emphytéotique d'un terrain situé sur la zone d'activités des Volcans de Manzat à CVE BIOGAZ pour le développement d'un méthaniseur

4. Habitat - Urbanisme

4.1. Règlement des aides à l'Habitat : Pacte Territorial et OPAH

4.2. Avenant au Bail Emphytéotique d'Auvergne Habitat sur les logements sociaux situés sur la commune de Queuille et cession de la parcelle C473 à la commune de QUEUILLE

5. Enfance-jeunesse

5.1. Approbation du Projet Educatif Territorial (PEDT) et du Plan Mercredi (PM) pour 2025-2026

5.2. Vacation Référent Santé et Accueil Inclusif micro-crèche 2025

5.3. Mise en place d'une participation financière USEP dans le cadre du Guide d'interventions en direction des établissements scolaires

6. Culture - Tourisme

6.1. Demande de subvention Leader pour Itinérance Offre Culturelle en Combrailles

6.2. Attribution d'une subvention 2025 à une manifestation culturelle à rayonnement intercommunal

6.3. Travaux d'aménagement d'une résidence artistique sur le site de La passerelle : Avenant N°1 au lot 6 SOUBRE

7. Infrastructures – Voirie – Equipements sportifs

7.1. Programme voirie et aménagement de bourg 2025 : signature des marchés de travaux

7.2. Marché de travaux voirie et aménagement de bourg 2024 : avenant n°1 au lot n°14 commune de Saint Hilaire La Croix, et avenant n°1 au lot n°16 commune Saint Pardoux

7.3. Amende de police 2025 : Aménagement de sécurité à Loubeyrat – VC7 et VC103

8. Restauration collective

8.1. Construction d'une cuisine intercommunale et réhabilitation de l'office et réfectoire de l'école à Blot l'Eglise

9. Questions diverses

AJOUT à l'ordre du jour

Réforme des Services Autonomie à Domicile (SAD).

APPEL

Approbation des comptes rendus du conseil communautaire

Le compte rendu du conseil communautaire en date du 6 mars 2025 a été approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des délégations du Président

La liste des décisions a été envoyée en amont de la séance, en même temps que la note de présentation des dossiers. Aucune observation n'est faite.

DECISION DU PRESIDENT N°2025-052 ACHAT ONDULEURS – SIEGE MANZAT - YESSS

Objet de la demande	Achat de quatre onduleurs
Prestataire	YESSS ELECTRIQUE
Adresse du prestataire	<i>4 rue René Robin - 63200 MOZAC</i>
Lieu d'action	Siège MANZAT
Montant HT	430.16 €
Montant TTC	516.19 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-053 DIVISION PARCELLAIRE – ZA LA VARENNE COMBRONDE – GEO CONCEPTION

Objet de la demande	Division des parcelles ZO 256 et ZO 454 et bornage du lot prévu à la vente à l'entreprise REDON
Prestataire	Géo Conception
Adresse du prestataire	9, ter Avenue de Châtel-Guyon, 63200 RIOM
Lieu d'action	ZA la Varenne à Combronde
Montant HT	1400 €
Montant TTC	1680 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-054 MISSION COMPLEMENTAIRE DE TRAITEMENT DES ARCHIVES – SIEGE - DOPARCHIV

Objet de la demande	Rajout d'une mission de traitement des archives au vu du surplus de dossier à archiver
Prestataire	DOPARCHIV
Adresse du prestataire	<i>Château Pinieux – 56 220 LIMERZEL</i>
Lieu d'action	Siège administratif
Montant HT	5500 €
Montant TTC	6600 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-055 CHANGEMENT ET BRANCHEMENT COFFRET ELECTRIQUE – GYMNASSE MANZAT - ENEDIS

Objet de la demande	Changement et branchement de coffret électrique suite aux travaux
Prestataire	ENEDIS
Adresse du prestataire	<i>40 rue de chanteranne – 63 100 CLERMONT FERRAND</i>
Lieu d'action	Gymnase de Manzat
Montant HT	7 950.52 €
Montant TTC	9 540.62 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-056 TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DEVOIEMENT RESEAU GAZ
CAUSE PROXIMITE ARIBRES - GYMNASES INTERCOMMUNAL A MANZAT – GRDF

Objet de la demande	Dévoiement réseau gaz car présence d'arbres à proximité du réseau existant (non conforme à la réglementation)
Prestataire	GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
Adresse du prestataire	17 Rue des Bretons 93210 SAINT DENIS
Lieu d'intervention	Gymnase intercommunal situé à MANZAT Rue des Guncheres 63410 MANZAT
Montant HT	10 594,60 €
Montant TTC	12 713,52 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-057 REMPLACEMENT PIECES FOUR 20 NIV SCC RATIONAL – CUISINE
CENTRALE DE SAINT GEORGES – ETS ADS

Objet de la demande	Remplacement pièces four 20niv scc rational (<i>sonde, débitmètre, pompe e vidange, joint d'étanchéité – main d'oeuvre</i>)
Prestataire	Auvergne Degré Service
Adresse du prestataire	Rue Fernand Forest - 63370 LEMPDES
Lieu d'action	Cantine Saint-Georges
Montant HT	640.88 €
Montant TTC	769.06 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-058 CHANGEMENT VANNE ET SERVOMOTEUR – CHATEAU DES
CAPPONI A COMBRONDE – ETS CHARTIER

Objet de la demande	Changement d'une vanne et de son servomoteur
Prestataire	CHARTIER
Adresse du prestataire	20 bis route de la côte rousse 63260 Vensat
Lieu d'action	Chaufferie au château des Capponi à Combronde
Montant HT	816.02 €
Montant TTC	979.22 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-059 POSE DE BORDURES – AIRE DES GENS DU VOYAGE – ETS AES

Objet de la demande	Pose de bordures (délimitation de chaque emplacement / place attribuée)
Prestataire	AES
Adresse du prestataire	Rue de Picardie 63460 COMBRONDE
Lieu d'action	Aire des gens du voyage Combronde
Montant HT	1 800.00 €
Montant TTC	2 160.00€

DECISION DU PRESIDENT N°2025-060 MISE A JOUR DES PLANS D'EVACUATION – LA PASSERELLE – ETS PM INCENDIE

Objet de la demande	Mise à jour des plans d'évacuation
Prestataire	PM Incendie
Adresse du prestataire	<i>Chemin de Lage 63700 DURMIGNAT</i>
Lieu d'action	La Passerelle
Montant HT	661.70 €
Montant TTC	794.04€

DECISION DU PRESIDENT N°2025-061 REMPLACEMENT PIECES SUR FOUR 6 NIV – CUISINE CENTRALE DE LA BARRE A COMBRONDE – ETS ADS

Objet de la demande	Remplacement pièces sur four 6 NIV (<i>vanne de vidange et main d'œuvre</i>)
Prestataire	Auvergne Degré Service
Adresse du prestataire	<i>Rue Fernand Forest - 63370 LEMPDES</i>
Lieu d'action	Cuisine centrale de la Barre à COMBRONDE
Montant HT	522.22 €
Montant TTC	626.66 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-062 ENTRETIEN DE LA VITRERIE - LA PASSERELLE - SAS EXBRAYAT CHASSAN

Objet de la demande	Entretien annuel de la vitrerie
Prestataire	SAS EXBRAYAT CHASSAN
Adresse du prestataire	<i>4 Rue Salvador Allende 63200 Riom</i>
Lieu d'action	La Passerelle Pont de Menat 63440 Pouzol
Montant HT	437.38 €
Montant TTC	524.86 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-063 INTERVENTION AUTOUR DU VELO – ALSH MERCREDI – LES SENTIERS DES COMBRAILLES A VELO

Objet de la demande	Intervention autour du vélo
Prestataire	Les sentiers des Combrailles à vélo
Adresse du prestataire	<i>5 rue de Laschamp – Tableix – 63410 SAINT-ANGEL</i>
Lieu d'action	ALSH Mercredi
Montant HT	
Montant TTC	1 250.00 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-064 ATELIERS D'EVEIL MUSICAL ANNEE 2025 – RPE COMBRONDE – PAULET CECILE

Objet de la demande	Ateliers d'éveil musical année 2025
Prestataire	Paulet Cécile
Adresse du prestataire	<i>11 rue Croix Saint Guillaume – 63670 ORCET</i>
Lieu d'action	RPE Combronde
Montant HT	
Montant TTC	720.00 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-065 POSE D'UN COMPTEUR AEP – CREATION D'UNE CUISINE CENTRALE DE BLOT L'EGLISE – SYNDICAT SIOULE ET MORGE

Objet de la demande	Pose d'un compteur AEP (Alimentation en Eau Potable) et d'un regard
Prestataire	Syndicat Sioule et Morge
Adresse du prestataire	<i>2 rue du syndicat Lieu-dit Monteipon 63 440 SAINT-PARDOUX</i>
Lieu d'action	Cuisine centrale de Blot l'Eglise
Montant HT	738,83 € HT
Montant TTC	886,60 € HT

DECISION DU PRESIDENT N°2025-066 TRAVAUX SUPPLEMENTAIRE D'ELECTRICITE – LA PASSERELLE – SOUBRE ELECTRICITE GENERALE

Objet de la demande	Travaux supplémentaires d'électricité dans le cadre des travaux de la résidence d'artistes
Prestataire	SOUBRE ELECTRICITE GENERALE
Adresse du prestataire	<i>Lieu-dit Les Racles – 63 440 ST REMY DE BLOT</i>
Lieu d'action	La Passerelle
Montant HT	2 882.78 €
Montant TTC	3 171.06 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-067 TRAVAUX SUPPLEMENTAIRE DE PEINTURE – LA PASSERELLE – SARL BROUSSE

Objet de la demande	Travaux supplémentaires de rafraîchissement de peinture dans le cadre des travaux de la résidence d'artistes
Prestataire	SARL BROUSSE
Adresse du prestataire	<i>BP 24 – 63 700 ST ELOY LES MINES</i>
Lieu d'action	La Passerelle
Montant HT	955.00 €
Montant TTC	1 146.00 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-068 REFECTION DES PEINTURES SALLE RESTAURATION – ST ANGEL – ETS MOULIN

Objet de la demande	Nettoyage et réfection des peintures dans le cadre de la compétence de la communauté de communes au titre de la restauration collective
Prestataire	ETS MOULIN
Adresse du prestataire	10 rue Blaise Pascal 63460 Combronde
Lieu d'action	Salle restauration de Saint Angel
Montant HT	3 260.79 €
Montant TTC	3 912.95€

DECISION DU PRESIDENT N°2025-069 ATTRIBUTION DE SUBVENTION ADEL – HUILERIE DE BLOT

Objet de la demande	Attribution de subvention fonds ADEL, pour l'opération de « <i>Modernisation de l'atelier de production : changement de l'extracteur de fumée</i> »
Lieu d'action	HUILERIE DE BLOT, représentée par Monsieur BOULEAU
Adresse du prestataire	2 rue de l'huilerie – 63440 BLOT L'EGLISE
Montant des dépenses retenues	4 670.07 €
Montant de la subvention	934.00 €
Taux d'aide	20 %

DECISION DU PRESIDENT N°2025-070 ATTRIBUTION DE SUBVENTION ADEL – LUCIE KERN CERAMIQUE

Objet de la demande	Attribution de subvention fonds ADEL, pour l'opération de « <i>Investissement de matériel pour améliorer la productivité</i> »
Lieu d'action	LUCIE KERN CERAMIQUE, représentée par Madame KERN BOSQUET
Adresse du prestataire	Le pont de Menat – 63 440 ST REMY DE BLOT
Montant des dépenses retenues	6 919.96 €
Montant de la subvention	1 383.99 €
Taux d'aide	20 %

DECISION DU PRESIDENT N°2025-071 ATTRIBUTION DE SUBVENTION ADEL – FERME BATISSE

objet de la demande	Attribution de subvention fonds ADEL, pour l'opération de « <i>Equiper le laboratoire de matériel supplémentaire suite à l'accroissement de l'activité</i> »
Lieu d'action	FERME BATISSE, représentée par Monsieur BATISSE
Adresse du prestataire	N°1 voie communale – Les Mas – 63 410 VITRAC
Montant des dépenses retenues	40 441.00 €
Montant de la subvention	8 000.00 €
Taux d'aide	20 %

DECISION DU PRESIDENT N°2025-072 ATTRIBUTION DE SUBVENTION ADEL – L’INSTANT COOKIE

Objet de la demande	Attribution de subvention fonds ADEL, pour l’opération de « Développer la capacité de production en créant un laboratoire de pâtisserie »
Lieu d’action	L’INSTANT COOKIE, représentée par Madame ARTONNE Priscilla
Adresse du prestataire	8 route d’isserteaux – 63 440 ST PARDOUX
Montant des dépenses retenues	14 039.00 €
Montant de la subvention	2 807.97 €
Taux d’aide	20 %

DECISION DU PRESIDENT N°2025-073 VERIFICATION PERIODIQUE REGLEMENTAIRE ML - PONT BASCULE COMBONDE – PRECIA MOLEN

Objet de la demande	Procéder à la vérification périodique réglementaire métrologie légale du pont bascule à Combronde
Prestataire	PRECIA MOLEN
Adresse du prestataire	14 Rue Renaux – 63 800 COURNON D’AUVERGNE
Lieu d’action	Pont Bascule à Combronde
Montant HT	1 626.50 €
Montant TTC	1 951.80 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-074 SUJET - LIEU - ENTREPRISE / PRESTATAIRE

Objet de la demande	Apéritif dinatoire salé et sucré pour l’inauguration de la Résidence la Passerelle et le lancement de la saison culturelle 2025
Prestataire	ENCANTADA Traiteur siret 790 897 839 00029
Adresse du prestataire	26 rue des lavoirs – 63410 Vitrac
Lieu d’action	La Passerelle – Pouzol le vendredi 14 mars 2025
Montant TTC	2 020,00 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-075 FORMATION DES BENEVOLES – RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE – CREFAD AUVERGNE

Objet de la demande	Former les bénévoles du réseau de lecture publique avec la thématique « Charte des dons et règlement intérieur »
Prestataire	CREFAD AUVERGNE
Adresse du prestataire	65 boulevard Cote Blatin – 63 000 CLERMONT FERRAND
Lieu d’action	Réseau de lecture publique
Montant TTC	500 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-076 REMISE EN ETAT SAUTEUSE – CUISINE SAINT-GEORGES-DE-MONS – ETS AUVERGNE DEGRE SERVICE

Objet de la demande	Remise en état de fonctionnement de la sauteuse
---------------------	---

Prestataire	ETS AUVERGNE DEGRE SERVICE
Adresse du prestataire	<i>Rue Fernand Forest</i>
Lieu d'action	Cuisine Saint Georges de Mons
Montant HT	1 281.79 €
Montant TTC	1 538.15 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-077 ENTRETIEN VETEMENTS DE TRAVAIL – CUISINE CENTRALE DE LA BARRE A COMBRONDE – INITIAL

Objet de la demande	Contrat entretien de vêtements de travail
Prestataire	Initial
Adresse du prestataire	<i>Rue Becquerel – 63110 BEAUMONT</i>
Lieu d'action	Cuisine centrale de la Barre à COMBRONDE
Montant HT	806.42 € par mois, soit 9 677.04 € par an
Montant TTC	841.88 € par mois, soit 10 102.56 € par an

DECISION DU PRESIDENT N°2025-078 REVISION ET ENTRETIEN VEHICULE 2421YZ63 – SERVICE RESTAURATION – GARAGE DES MARTEAUX

Objet de la demande	Révision et à entretien du véhicule 2421YZ63
Prestataire	GARAGE DES MARTEAUX
Adresse du prestataire	<i>9 les marteaux – 63410 MANZAT</i>
Lieu d'action	Portage de repas
Montant HT	880.80 €
Montant TTC	1 056.96 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-079 CONTRAT ANNUEL DE L'EQUIPEMENT DE SECURITE (SSI) – CHATEAU DES CAPPONI – ETS SIEMENS

Objet de la demande	Renouveler le contrat annuel de la maintenance de l'équipement de sécurité incendie (SSI)
Prestataire	SIEMENS
Adresse du prestataire	40 avenue des fruitiers – 93 527 SAINT DENIS CEDEX
Lieu d'action	Château des CAPPONI
Montant HT	3 676.29 €
Montant TTC	4 411.55€

DECISION DU PRESIDENT N°2025-080 MIGRATION LOCICIEL FUSION + MODULES COMPLEMENTAIRE – SERVICE RESTAURATION – SALAMANDRE

Objet de la demande	Migration vers Fusion 8 + 3 modules supplémentaires (Origines géographiques – déclaration ma cantine.fr – opération Fruits et légumes France Agrimer)
Prestataire	SALAMANDRE
Adresse du prestataire	<i>9 PLACE Alphonse Jourdain – 31000 TOULOUSE</i>

Lieu d'action	Service Restauration
Montant HT	2 400.00 €
Montant TTC	2 800.00 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-081 REEDITION PROGRAMME CULTURE 2025 – SERVICE COMMUNICATION – L'IMPRIMEUR

Objet de la demande	Réédition du programme CULTURE 2025 de 650 exemplaires
Prestataire	L'IMPRIMEUR
Adresse du prestataire	80, av. Jean Jaurès – Espace Mozac – 63200 Mozac
Lieu d'action	Communication
Montant HT	1 395 € HT
Montant TTC	1 674 € TTC

DECISION DU PRESIDENT N°2025-082 REEDITION MAGAZIN N°9 – COMMUNICATION - L'IMPRIMEUR

Objet de la demande	Réédition du magazine intercommunal N°9 de 550 exemplaires
Prestataire	L'IMPRIMEUR
Adresse du prestataire	80, av. Jean Jaurès – Espace Mozac – 63200 Mozac
Lieu d'action	Communication
Montant HT	546 € HT
Montant TTC	655,20 € TTC

DECISION DU PRESIDENT N°2025-083 ACHAT OBJETS PROMOTIONNELS POUR LES LOTS – BUDGET GENERAL – OBJETRAMA

Objet de la demande	Achat d'objets promotionnels comportant le logo de la communauté de communes, pour le don de lots aux diverses associations du territoire lors de leurs événements (<i>Gourdes, maniques, jeux de cartes, sac à colorier, multicharges, tours de cou, ballons gonflables</i>)
Prestataire	OBJETRAMA
Adresse du prestataire	6 rue Benjamin Silliman – 67 116 REICHSTETT
Lieu d'action	Territoire
Montant HT	2 004.00 €
Montant TTC	2 404.80 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-084 ATTRIBUTION DE SUBVENTION ADEL – RF MECA 63

Objet de la demande	Attribution de subvention fonds ADEL, pour l'opération de « <i>Ouverture d'un atelier de réparation et d'entretien moto et vente de pièces détachées</i> »
Lieu d'action	RF MECA 63, représentée par Monsieur FEND Romaric
Adresse du prestataire	Les Côtes – 63 440 ST REMY DE BLOT
Montant des dépenses retenues	8 850.00 €

Montant de la subvention	1 770 €
Taux d'aide	20 %

DECISION DU PRESIDENT N°2025-085 ATTRIBUTION DE SUBVENTION ADEL – MANZAT VIANDES

Objet de la demande	Attribution de subvention fonds ADEL, pour l'opération de « <i>Aménagement du magasin de vente</i> »
Lieu d'action	Manzat viandes, représentée par Monsieur MAIGNOL Geoffrey
Adresse du prestataire	<i>9 route de riom – 63 410 MANZAT</i>
Montant des dépenses retenues	16 246.97 €
Montant de la subvention	3 249.40 €
Taux d'aide	20 %

DECISION DU PRESIDENT N°2025-086 ATTRIBUTION DE SUBVENTION ADEL – LE 6.3

Objet de la demande	Attribution de subvention fonds ADEL, pour l'opération de « <i>Réfection et aménagement du local en bar-pub et magasin de vente de spiritueux</i> »
Lieu d'action	Le 6.3, représentée par Monsieur BOURLET Guillaume
Adresse du prestataire	<i>6 rue de la sagnette – 63 410 VITRAC</i>
Montant des dépenses retenues	6 903.40 €
Montant de la subvention	1 380.68 €
Taux d'aide	20 %

DECISION DU PRESIDENT N°2025-087 ATTRIBUTION DE SUBVENTION ADEL – CHEZ MAMIE - ASSOCIATION POUR LE TIERS LIEU AESUS

Objet de la demande	Attribution de subvention fonds ADEL, dans le cadre du cofinancement du fond FEDER pour l'opération « recrutement d'une salariée pour la création d'un atelier partagé à destination des artisans à Prompsat, ainsi que l'animation des maisons d'artisans des territoires de Combrailles Sioule et Morge (Blot-l'Église) et Riom Limagne et Volcans »
Lieu d'action	Chez Mamie en partenariat avec l'Association pour le tiers lieu AESUS, représentée par Madame Cécile PLACE
Adresse du prestataire	<i>14, rue Etienne Clémentel 63 200 PROMPSAT</i> <i>37 ET 37BIS faubourg de Layat – 63 200 RIOM</i>
Montant des dépenses retenues	197 595.84 €
Montant de la subvention	8 000.00 €
Taux d'aide	4.04 %

DECISION DU PRESIDENT N°2025-088 CONTRACTUALISATION ENTRETIEN ESPACES VERTS – ZONE LA VARENNE – ETS JARDIN DES 4 SAISONS

Objet de la demande	Entretien annuel espaces verts
Prestataire	JARDIN DES 4 SAISONS
Adresse du prestataire	<i>1 rue de la Croix Badière 63530 VOLVIC</i>
Lieu d'action	Zone La Varenne
Montant HT	8 792.00 €
Montant TTC	10 550.40€

DECISION DU PRESIDENT N°2025-089 ENTRETIEN DEBROUSSAILLAGE – LOTISSEMENT LA VARENNE 2 – ETS JARDIN DES 4 SAISONS

Objet de la demande	Entretien débroussaillage
Prestataire	JARDIN DES 4 SAISONS
Adresse du prestataire	<i>1 rue de la Croix Badière - 63 530 VOLVIC</i>
Lieu d'action	Lotissement La Varenne 2
Montant HT	1 040.00 €
Montant TTC	1 160.64€

DECISION DU PRESIDENT N°2025-090 ACHAT SACS EN COTON – MEDIATHEQUE MANZAT – BIMIER SOLUTIONS Annule et remplace la décision n°2025-041

Objet de la demande	D'annuler et de remplacer la décision n°2025-041 pour l'achat de sacs en coton, pour cause d'erreur de dimensionnement de l'article (de 19x28cm par 14x21cm) et pour une quantité de 500 sacs.
Prestataire	BIMIER SOLUTIONS
Adresse du prestataire	<i>48 boulevard Henri Arnauld – 49 100 ANGERS</i>
Lieu d'action	Médiathèque Manzat
Montant HT	1 950.75 €
Montant TTC	2 340.90 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-091 ACHAT FILMOLUX – MEDIATHEQUE MANZAT – CD 63

Objet de la demande	D'acheter du filmolux pour la couverture et protection des documents de la médiathèque de Manzat
Prestataire	CONSEIL DEPARTEMENTAL 63
Adresse du prestataire	<i>24 rue st esprit – 63 000 CLERMONT FERRAND</i>
Lieu d'action	Médiathèque Manzat
Montant HT	559.36 €
Montant TTC	671.23 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-092 ACHAT FILMOLUX – MEDIATHEQUE COMBRONDE – NILLOR

Objet de la demande	D'acheter du filmolux pour la couverture et protection des documents de la médiathèque de Manzat
Prestataire	NILLOR
Adresse du prestataire	<i>18 Boulevard Arago – 91 320 WISSOUS</i>
Lieu d'action	Médiathèque Combronde
Montant HT	700.01 €
Montant TTC	840.01 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-093 ENTRETIEN DE LA VITRERIE – CHÂTEAU DES CAPPONI - SAS EXBRAYAT CHASSAN

Objet de la demande	Entretien annuel de la vitrerie
Prestataire	SAS EXBRAYAT CHASSAN
Adresse du prestataire	<i>4 Rue Salvador Allende 63200 Riom</i>
Lieu d'action	Château des Capponi
Montant HT	1035.01 €
Montant TTC	1242.01 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-094 ENTRETIEN DE LA VITRERIE – SIEGE DE MANZAT - SAS EXBRAYAT CHASSAN

Objet de la demande	Entretien annuel de la vitrerie
Prestataire	SAS EXBRAYAT CHASSAN
Adresse du prestataire	<i>4 Rue Salvador Allende 63200 Riom</i>
Lieu d'action	Siège de Manzat
Montant HT	685.39 €
Montant TTC	822.47 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-095 ENTRETIEN DE LA VITRERIE – ECOLE DE MUSIQUE ANCIZES - SAS EXBRAYAT CHASSAN

Objet de la demande	Entretien annuel de la vitrerie
Prestataire	SAS EXBRAYAT CHASSAN
Adresse du prestataire	<i>4 Rue Salvador Allende 63200 Riom</i>
Lieu d'action	Ecole de musique Les Ancizes-Comps
Montant HT	505.61 €
Montant TTC	606.73 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-096 ENTRETIEN DE LA VITRERIE – MEDIATHEQUE COMBRONDE - SAS EXBRAYAT CHASSAN

Objet de la demande	Entretien annuel de la vitrerie
Prestataire	SAS EXBRAYAT CHASSAN

Adresse du prestataire	4 Rue Salvador Allende 63200 Riom
Lieu d'action	Médiathèque Combronde
Montant HT	505.61 €
Montant TTC	606.73 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-097 ENTRETIEN DE LA VITRERIE – GYMNASSE DE MANZAT - SAS EXBRAYAT CHASSAN

Objet de la demande	Entretien annuel de la vitrerie
Prestataire	SAS EXBRAYAT CHASSAN
Adresse du prestataire	4 Rue Salvador Allende 63200 Riom
Lieu d'action	Gymnase Manzat
Montant HT	1079.32 €
Montant TTC	1295.18 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-098 ENTRETIEN DE LA VITRERIE – GYMNASSE DES ANCIZES - SAS EXBRAYAT CHASSAN

Objet de la demande	Entretien annuel de la vitrerie
Prestataire	SAS EXBRAYAT CHASSAN
Adresse du prestataire	4 Rue Salvador Allende 63200 Riom
Lieu d'action	Gymnase Les Ancizes
Montant HT	1214.84€
Montant TTC	1457.81 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-099 ENTRETIEN DE LA VITRERIE – PISCINE - SAS EXBRAYAT CHASSAN

Objet de la demande	Entretien annuel de la vitrerie
Prestataire	SAS EXBRAYAT CHASSAN
Adresse du prestataire	4 Rue Salvador Allende 63200 Riom
Lieu d'action	Piscine
Montant HT	1647.51€
Montant TTC	1977.01€

DECISION DU PRESIDENT N°2025-100 REPARATION DU PONT BASCULE – COMBRONDE – ETS PRECIA MOLEN

Objet de la demande	Réparations suite à la panne du pont bascule
Prestataire	PRECIA MOLEN
Adresse du prestataire	14, RUE RENAUX ZI LA CHOMETTE 63800 COURNON
Lieu d'action	Pont bascule à Combronde
Montant HT	3 959.00 €
Montant TTC	4 750.80€

DECISION DU PRESIDENT N°2025-101 ENTRETIEN DE LA VITRERIE ET LESSIVAGE DES BARDAGES – DIVERS BATIMENTS INTERCOMMUNAUX - SAS EXBRAYAT CHASSAN

Objet de la demande	Entretien annuel de la vitrerie et lessivage des bardages
Prestataire	SAS EXBRAYAT CHASSAN
Adresse du prestataire	4 Rue Salvador Allende 63200 Riom
Lieu d'action	Piscine, Château des Capponi, Cinéma, Ecole de Musique Combronde, Gymnase des Ancizes, Cantine Montcel, Cantine Combronde,
Montant HT	1234.71€
Montant TTC	1481.65€

DECISION DU PRESIDENT N°2025-102 SONORISATION - FESTIVAL DES POSSIBLES 2025 – STS MASSIF CENTRAL

Objet de la demande	Sonorisation du site du Festival des Possibles le 13 Septembre 2025
Prestataire	STS Massif central
Adresse du prestataire	3 rue Champs Lamet – 63 430 PONT DU CHATEAU
Lieu d'action	Festival des Possibles
Montant HT	2 516.12 €
Montant TTC	3 019.33 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-103 SPECTACLE « JUSTO » - FESTIVAL DES POSSIBLES 2025

Objet de la demande	Réalisation de spectacle « JustO » pour le festival des Possibles
Prestataire	ART VERNE PRODUCTIONS
Adresse du prestataire	18 rue du docteur Chambige – 63 430 PONT DU CHATEAU
Lieu d'action	Festival des Possibles
Montant HT	568.72 €
Montant TTC	600.00 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-104 ANIMATION ATELIER DE VELOS – FESTIVAL DES POSSIBLES – ASSOCIATION TOUS DEUX ROUES

Objet de la demande	Animation d'atelier d'auto réparation de vélo et location de vélos rigolos pour le festival des Possibles le 13 Septembre 2025
Prestataire	Association tous deux roues
Adresse du prestataire	2 rue louise michel – 63 100 CLERMONT FERRAND
Lieu d'action	Festival des Possibles
Montant HT	930.00 €
Montant TTC	930.00 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-105 BALADE DECOUVERTE DES PLANTES SAUVAGES COMESTIBLES - FESTIVAL DES POSSIBLES 2025 – GUY LALIERE

Objet de la demande	Balade découverte des plantes sauvages comestibles pour le festival des Possibles
---------------------	---

Prestataire	GUY LALIERE
Adresse du prestataire	4 lotissements des grottes – 63 500 PERRIER
Lieu d'action	Festival des Possibles
Montant TTC	656.00 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-106 ENTRETIEN AQUABIKE – PISCINE - WATERFORM

Objet de la demande	Entretien du matériel pour la pratique de l'aquabike au centre aquatique
Prestataire	WATERFORM
Adresse du prestataire	19 rue maurice Ravel – 25 200 MONTBELIARD CEDEX
Lieu d'action	Piscine
Montant HT	612.26 €
Montant TTC	734.71 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-107 CONTRAT ANNUEL D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – PARC DE L'AIZE – ETS BOULAIS

Objet de la demande	Contrat d'entretien annuel espaces verts dans la zone du parc de l'aize
Prestataire	BOULAIS
Adresse du prestataire	9 route Porte des Combrailles
Lieu d'action	PARC DE L'AIZE
Montant HT	15 815.59 €
Montant TTC	18 978.71€

DECISION DU PRESIDENT N°2025-108 REPARATION CIRCULATEUR DE LA POMPE A CHALEUR – CANTINE JOZERAND – ETS REDON

Objet de la demande	Réparation suite à la panne du circulateur de la pompe à chaleur
Prestataire	REDON
Adresse du prestataire	9 route de Manzat 63460 TEILHEDE
Lieu d'action	CANTINE JOZERAND
Montant HT	910.50 €
Montant TTC	1 092.60€

Principales décisions du Conseil d'Administration du CIAS (pour information)

1 PÔLES EHPAD

1. EHPAD du LAC des Ancizes - déménagement

⇒ Points d'avancement du planning

- La réception de chantier a eu lieu le mercredi 19 mars.
- Le mobilier des chambres, des lieux communs, des bureaux a été installé.

La commission de sécurité en présence des représentants de la sous-préfecture et du SDIS a eu lieu le 31 mars et la commission de conformité avec les services de l'ARS et du Conseil Départemental s'est tenue le 2 avril.

L'EHPAD a reçu un avis favorable des 2 commissions, les installations répondent aux normes de sécurité et l'établissement respecte les conditions d'organisation et de fonctionnement.

- Le nettoyage en profondeur de l'EHPAD aura lieu sur 2 semaines du 7 au 20 avril.
- Le 26 avril, une visite de l'établissement est organisée pour les familles.
- Du 28 au 4 mai, l'établissement sera accessible aux familles pour qu'elles puissent commencer à apporter les effets personnels des résidents. Une assistante de direction sera déjà présente sur place.

⇒ **Le déménagement aura lieu la semaine suivante (semaine 19)**

L'organisation du jour J a été finalisée. Le transfert des résidents se fera en deux temps : en matinée et en début d'après-midi.

Les équipes de l'EHPAD seront en nombre suffisant pour assurer les transferts et la prise en charge des résidents dans les deux établissements. Des agents du service restauration de la collectivité et des membres du CCAS de la mairie des Ancizes interviendront également en renfort. Le service technique sera entièrement dédié à l'EHPAD des Ancizes sur cette journée.

2. Tarification des EHPADs

⇒ **Tarif unique**

Avec l'ouverture du nouvel établissement des Ancizes, une réflexion a été menée afin d'entreprendre une démarche d'uniformisation des tarifs pour l'ensemble des EHPADs de la collectivité.

Le Conseil départemental a entériné cette démarche, un avenant au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) a donc été signé. **Les 3 établissements bénéficieront donc d'un tarif hébergement journalier unique en 2025.**

⇒ **Tarification 2025**

✓ **EHPAD des Ancizes :**

Au regard des surcoûts liés aux travaux de restructuration, afin d'éviter un impact trop important sur le prix de journée payé par les résidents, le Conseil Départemental avait décidé de lisser l'augmentation sur 2024 et 2025.

- + 4,50 € / jour en 2024
- + **4,62 € / jour en 2025**

Pour 2025 (hors taux directeur et tarif unique), le prix de journée hébergement moyen de l'EHPAD des Ancizes passerait donc de 63,71 € / jour à 68,33 / jour.

Le Conseil Départemental lors de sa session du 7 avril 2025 a retenu un taux d'évolution de 3 % applicable aux mesures de reconduction de la section hébergement pour 2025.

Le nouveau tarif unique est applicable au 1^{er} mai 2025, il y aura donc une rétroactivité du tarif qui compensera la non évolution du prix entre le 1^{er} janvier et le 30 avril.

TARIF HÉBERGEMENT	Tarifs moyens retenus 2024	Tarifs actuels réglés par les résidents	Tarifs moyens retenus 2025	Tarifs à compter du 1 ^{er} mai 2025
Ancizes	63,71 €	65,05 €	70,58 €	71,99 €
Manzat	69,07 €	69,63 €	70,58 €	71,99 €
Combronde	68,21 €	68,83 €	70,58 €	71,99 €

SERVICES FONCTIONNELS – Ressources Humaines

D202504001 Mise à jour du tableau des effectifs au 1er avril 2025

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs, pour permettre l'adaptation des postes à l'activité des services.

Services fonctionnels

Créations de postes

RESSOURCES HUMAINES	Administrative	Catégorie C	Rédacteur principal de 2 ^e cl	POSTE A 35/35 ^{eme}	Avancement de grade
TECHNIQUES	Technique	Catégorie C	Agent de maîtrise principal	POSTE A 35/35 ^{eme}	Avancement de grade
TECHNIQUES	Technique	Catégorie C	Adjoint technique	POSTE A 35/35 ^{eme}	Recrutement (suite au départ d'un agent en détachement)

Service Enfance jeunesse et Restauration collective

Créations de postes

ENFANCE JEUNESSE	Animation	Catégorie C	Adjoint d'animation principal 2 ^e cl	POSTE A 29/35 ^{eme}	Avancement de grade
RESTAURATION COLLECTIVE	Technique	Catégorie C	Adjoint technique principal 1 ^e cl	POSTE A 19/35 ^{eme}	Avancement de grade
RESTAURATION COLLECTIVE	Technique	Catégorie C	Adjoint technique	POSTE A 35/35 ^{eme}	Recrutement

Suppressions de postes

ENFANCE JEUNESSE	Animation	Catégorie C	Adjoint d'animation	POSTE A 35/35 ^{eme}	Départ en mutation
ENFANCE JEUNESSE	Sanitaire et Sociale	Catégorie B	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	POSTE A 35/35 ^{eme}	Intégration directe

Services Equipements sportifs

Création de postes

EQUIPEMENTS SPORTIFS	Technique	Catégorie C	Adjoint technique	POSTE A 32/35 ^{eme}	Augmentation temps de travail
----------------------	-----------	-------------	-------------------	------------------------------	-------------------------------

Suppression de postes

EQUIPEMENTS SPORTIFS	Technique	Catégorie C	Adjoint technique	POSTE A 33/35 ^{eme}	Retraite
----------------------	-----------	-------------	-------------------	------------------------------	----------

Service Culture et Sport

Création de postes

CULTURE	Culturelle	Catégorie C	Adjoint du patrimoine principal 2 ^e cl	POSTE A 35/35 ^{eme}	Avancement de grade
---------	------------	-------------	---	------------------------------	---------------------

Par conséquent le tableau des effectifs de la Communauté de communes modifié en fonction devient le suivant :

	Valeurs	
Étiquettes de lignes	Somme de Nombre de postes ouverts (Effectif budgétaire)	Somme de ETP (postes ouverts)
AMENAGEMENT TERRITORIAL	5	5,00
Adjoint administratif principal 2è cl	1	1,00
POSTE A 35/35eme	1	1,00
Attaché	3	3,00
POSTE A 35/35eme	3	3,00
Ingénieur	1	1,00
POSTE A 35/35eme	1	1,00
CDC- Pôle SF	33	30,89
Adjoint administratif	6	5,80
POSTE A 28/35eme	1	0,80
POSTE A 35/35eme	5	5,00
Adjoint administratif principal 1è cl	2	2,00
POSTE A 35/35eme	2	2,00
Adjoint administratif principal 2è cl	4	4,00
POSTE A 35/35eme	4	4,00
Adjoint technique	4	3,86
POSTE A 30/35eme	1	0,86
POSTE A 35/35eme	3	3,00
Adjoint technique principal 2è cl	2	2,00
POSTE A 35/35eme	2	2,00
Agent de maitrise	2	2,00
POSTE A 35/35eme	2	2,00
Agent de maitrise principal	2	2,00
POSTE A 35/35eme	2	2,00
Attaché	2	2,00
POSTE A 35/35eme	2	2,00
Attaché principal	1	1,00
POSTE A 35/35eme	1	1,00
Ingénieur principal	1	1,00
POSTE A 35/35eme	1	1,00
Rédacteur	2	1,00
POSTE A 35/35eme	2	1,00
Rédacteur principal 1è cl	2	2,00

POSTE A 35/35eme	2	2,00
Rédacteur principal de 2è cl	2	1,23
POSTE A 35/35eme	1	1,00
POSTE A 8/35eme	1	0,23
Technicien	1	1,00
POSTE A 35/35eme	1	1,00
CULTURE	10	9,07
Adjoint du patrimoine	1	1,00
POSTE A 35/35eme	1	1,00
Adjoint du patrimoine principal 1è cl	2	2,00
POSTE A 35/35eme	2	2,00
Adjoint du patrimoine principal 2è cl	2	1,57
POSTE A 20/35eme	1	0,57
POSTE A 35/35eme	1	1,00
Adjoint technique	2	1,50
POSTE A 17.5/35eme	1	0,50
POSTE A 35/35eme	1	1,00
Assistant de conservation du patrimoine principal 1 cl	1	1,00
POSTE A 35/35eme	1	1,00
Attaché	1	1,00
POSTE A 35/35eme	1	1,00
Professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale	1	1,00
POSTE A 35/35eme	1	1,00
ENFANCE JEUNESSE	69	54,28
Adjoint administratif principal 1è cl	1	1,00
POSTE A 35/35eme	1	1,00
Adjoint d'animation	48	35,65
POSTE A 13/35eme	2	0,71
POSTE A 15/35eme	1	0,43
POSTE A 17.5/35eme	1	0,50
POSTE A 18/35eme	1	0,51
POSTE A 20/35eme	2	1,14
POSTE A 24/35eme	6	4,13
POSTE A 25/35eme	3	2,13
POSTE A 27/35eme	6	4,62
POSTE A 28/35eme	4	3,20
POSTE A 29/35eme	2	1,66

POSTE A 30/35eme	4	3,44
POSTE A 32/35eme	1	0,91
POSTE A 33/35eme	3	2,82
POSTE A 35/35eme	8	8,00
POSTE A 7/35eme	1	0,20
POSTE A 12/35eme	1	0,34
POSTE 26/35eme	1	0,74
POSTE A 6/35eme	1	0,17
Adjoint d'animation principal 1è cl	4	3,44
POSTE A 24/35eme	1	0,69
POSTE A 30/35eme	1	0,86
POSTE A 31/35eme	1	0,89
POSTE A 35/35eme	1	1,00
Adjoint d'animation principal 2è cl	8	7,49
POSTE A 27/35eme	1	0,77
POSTE A 29/35eme	1	0,83
POSTE A 31/35eme	1	0,89
POSTE A 35/35eme	5	5,00
Adjoint technique	1	0,69
POSTE A 24/35eme	1	0,69
Adjoint technique principal 2è cl	1	0,51
POSTE A 18/35eme	1	0,51
Agent social principal 1è cl	1	1,00
POSTE A 35/35eme	1	1,00
Animateur	1	1,00
POSTE A 35/35eme	1	1,00
Auxiliaire de puériculture de classe normale	1	0,50
POSTE A 17.5/35eme	1	0,50
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1	1,00
POSTE A 35/35eme	1	1,00
Educateur jeunes enfants de classe exceptionnelle	1	1,00
POSTE A 35/35eme	1	1,00
Rédacteur principal 1è cl	1	1,00
POSTE A 35/35eme	1	1,00
EQUIPEMENTS SPORTIFS	9	8,41
Adjoint technique	2	1,41
POSTE A 17.5/35eme	1	0,50

POSTE A 32/35eme	1	0,91
Adjoint technique principal 1è cl	1	1,00
POSTE A 35/35eme	1	1,00
Agent de maitrise	1	1,00
POSTE A 35/35eme	1	1,00
Educateur des APS principal 1è cl	2	2,00
POSTE A 35/35eme	2	2,00
Educateur des APS principal 2è cl	1	1,00
POSTE A 35/35eme	1	1,00
Educateur territorial des APS	2	2,00
POSTE A 35/35eme	2	2,00
RESTAURATION COLLECTIVE	29	24,08
Adjoint d'animation principal 2è cl	1	0,86
POSTE A 30/35eme	1	0,86
Adjoint technique	13	10,94
POSTE A 13/35eme	1	0,37
POSTE A 20/35eme	1	0,57
POSTE A 28/35eme	1	0,80
POSTE A 31/35eme	1	0,89
POSTE A 35/35eme	8	8,00
POSTE A 11/35eme	1	0,31
Adjoint technique principal 1è cl	9	7,45
POSTE A 19/35eme	1	0,54
POSTE A 26/35eme	1	0,74
POSTE A 28/35eme	3	2,40
POSTE A 30/35eme	1	0,86
POSTE A 32/35eme	1	0,91
POSTE A 35/35eme	2	2,00
Adjoint technique principal 2è cl	6	4,83
POSTE A 17.25/35eme	1	0,49
POSTE A 19/35eme	1	0,54
POSTE A 28/35eme	1	0,80
POSTE A 35/35eme	3	3,00
Total général	155	131,73

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE les suppressions et les créations, à partir du 1er avril 2025, telles que définies ci-dessus,
- APPROUVE le tableau des effectifs.

Pour : 42
 Contre : 0
 Abstention : 0

SERVICES FONCTIONNELS – FINANCES

D202504002 Compte de gestion 2024 – Budget Général de la Communauté de Communes

12400 - CC COMBRAILLE SIOULE MORGE CSM

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	6 121 943,83	17 413 421,26	23 535 365,09
Titres de recette émis (b)	2 745 422,47	15 248 169,88	17 993 592,35
Réductions de titres (c)		51 377,00	51 377,00
Recettes nettes (d = b - c)	2 745 422,47	15 196 792,88	17 942 215,35
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	6 121 943,83	17 413 421,26	23 535 365,09
Mandats émis (f)	3 127 717,41	12 861 031,48	15 988 748,89
Annulations de mandats (g)	22 691,07	229 493,07	252 184,94
Dépenses nettes (h = f - g)	3 105 025,54	12 631 538,41	15 736 563,95
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		2 565 254,47	2 205 651,40
(h - d) Déficit	359 603,07		

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2024 du Budget Général de la Communauté de Communes,
- DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2024 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 43
 Contre : 0
 Abstention : 0

Objet : Compte de gestion 2024 – Budget Annexe Activités culturelles

12500 - CC CSM ACTIVITES CULTURELLES

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	251 119,07	823 284,20	1 074 403,27
Titres de recette émis (b)	147 776,75	787 804,99	935 581,74
Réductions de titres (c)		15 343,00	15 343,00
Recettes nettes (d = b - c)	147 776,75	772 461,99	920 238,74
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	251 119,07	823 284,20	1 074 403,27
Mandats émis (f)	123 721,83	717 958,10	841 679,93
Annulations de mandats (g)		9 499,04	9 499,04
Dépenses nettes (h = f - g)	123 721,83	708 459,06	832 180,89
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	24 054,92	64 002,93	88 057,85
(h - d) Déficit			

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2024 du Budget Annexe Activités culturelles,
- DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2024 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

12403 - CC CSM CINE LA VIOUZE

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	357 659,55	199 546,52	557 206,07
Titres de recette émis (b)	364 048,76	174 281,84	538 330,60
Réductions de titres (c)	69 785,20	6 992,76	76 777,96
Recettes nettes (d = b - c)	294 263,56	167 289,08	461 552,64
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	357 659,55	199 546,52	557 206,07
Mandats émis (f)	199 213,69	172 462,30	371 675,99
Annulations de mandats (g)	9 175,20	5 698,62	14 873,82
Dépenses nettes (h = f - g)	190 038,49	166 763,68	356 802,17
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	104 225,07	525,40	104 750,47
(h - d) Déficit			

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2024 du Budget Annexe Cinéma La Viouze,
- DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2024 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

M. Stéphane CANUTO, rappelle que l'entreprise AUBERT et DUVAL fait bénéficier à ses employés d'entrées à prix réduit pour le Cinéma LA VIOUZE : celles-ci sont vendues par le Comité Social et Economique (CSE). Il se réjouit que le CSE vende de plus en plus de places.

Mme Maryse LEFOUR, indique que le programme proposé est de grande qualité et la programmation intègre également des films dans le domaine de l'art et essai.

M. Franck BALY, quant à lui se pose la question de l'équilibre financier du budget du cinéma.

Le Président indique que compte-tenu du nombre d'entrées 2024 et de la subvention d'équilibre 2024 (environ 73.000 € de subvention), il faudrait 14.000 entrées supplémentaires pour équilibrer le budget.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 328 021,06	3 974 248,52	8 302 269,58
Titres de recette émis (b)	265 123,04	4 099 100,79	4 364 223,83
Réductions de titres (c)		223 123,94	223 123,94
Recettes nettes (d = b - c)	265 123,04	3 875 976,85	4 141 099,89
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 328 021,06	3 974 248,51	8 302 269,57
Mandats émis (f)	320 682,21	3 973 558,99	4 294 241,20
Annulations de mandats (g)		68 907,21	68 907,21
Dépenses nettes (h = f - g)	320 682,21	3 904 651,78	4 225 333,99
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	55 559,17	28 674,93	84 234,10

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2024 du Budget Annexe Jeunesse, DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2024 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

D202504006 Compte de gestion 2024 – Budget Annexe Restauration collective

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 592 801,73	3 240 355,83	4 833 157,56
Titres de recette émis (b)	257 653,16	3 125 451,11	3 383 104,27
Réductions de titres (c)		24 088,72	24 088,72
Recettes nettes (d = b - c)	257 653,16	3 101 362,39	3 359 015,55
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 592 801,73	3 240 355,83	4 833 157,56
Mandats émis (f)	296 779,83	3 265 524,46	3 562 304,29
Annulations de mandats (g)		55 584,73	55 584,73
Dépenses nettes (h = f - g)	296 779,83	3 209 939,73	3 506 719,56
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	39 126,67	108 577,34	147 704,01

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2024 du Budget Annexe Restauration collective,
- DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2024 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

D202504007 Compte de gestion 2024 – Budget Annexe Equipements sportifs

11401 - CC CSM EQUIPEMENTS SPORTIFS		Exercice 2024	
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 098 895,77	1 131 936,62	3 230 832,39
Titres de recette émis (b)	852 561,71	1 075 234,11	1 927 795,82
Réductions de titres (c)		29 000,00	29 000,00
Recettes nettes (d = b - c)	852 561,71	1 046 234,11	1 898 795,82
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 098 895,77	1 131 936,62	3 230 832,39
Mandats émis (f)	966 399,92	1 137 191,15	2 103 591,07
Annulations de mandats (g)		106 177,86	106 177,86
Dépenses nettes (h = f - g)	966 399,92	1 031 013,29	1 997 413,21
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		15 220,82	
(h - d) Déficit	113 838,21		98 617,39

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2024 du Budget Annexe Equipements sportifs,
- DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2024 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

D202504008 Compte de gestion 2024 – Budget Annexe Aize ZAC 1

12412 - CC CSM PARC L AIZE ZAC 1

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 090 021,06	1 230 891,86	3 320 912,92
Titres de recette émis (b)	1 902 425,09	1 047 601,79	2 950 026,88
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	1 902 425,09	1 047 601,79	2 950 026,88
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 090 021,06	1 230 891,86	3 320 912,92
Mandats émis (f)	1 929 584,96	1 047 601,79	2 977 186,75
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	1 929 584,96	1 047 601,79	2 977 186,75
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	27 159,87		27 159,87

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2024 du Budget Annexe Aize ZAC 1,
- DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

D202104009	Compte de gestion 2024 – Budget Annexe Zones d'Activités intercommunales
-------------------	---

12406 - CC CSM ZA ECONOMIQUE

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 178 917,66	1 762 393,99	3 941 311,65
Titres de recette émis (b)	1 463 412,58	1 646 359,52	3 109 772,10
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	1 463 412,58	1 646 359,52	3 109 772,10
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 178 917,66	1 762 393,99	3 941 311,65
Mandats émis (f)	1 649 386,81	1 619 116,52	3 268 503,33
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	1 649 386,81	1 619 116,52	3 268 503,33
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		27 243,00	
(h - d) Déficit	185 974,23		158 731,23

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2024 du Budget Annexe Zones d'Activités intercommunales,
- DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2024 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

D202504010 Compte de gestion 2024 – Budget Annexe Parc d'Activités des Volcans

12410 - CC CSM PARC ACTIVITE VOLCANS

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 596 831,02	1 486 268,60	3 083 099,62
Titres de recette émis (b)	917 915,51	981 182,38	1 899 097,89
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	917 915,51	981 182,38	1 899 097,89
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 596 831,02	1 486 268,60	3 083 099,62
Mandats émis (f)	1 051 149,08	794 032,65	1 845 181,73
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	1 051 149,08	794 032,65	1 845 181,73
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		187 149,73	53 916,16
(h - d) Déficit	133 233,57		

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2024 du Budget Annexe Parc d'Activités des Volcans,
- DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2024 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

D202504011 Compte de gestion 2024 – Budget Annexe ZA de Saint-Pardoux

12409 - CC CSM ZA ST PARDoux

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	98 157,63	43 504,63	141 662,26
Titres de recette émis (b)	43 504,63	43 504,63	87 009,26
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	43 504,63	43 504,63	87 009,26
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	98 157,63	43 504,63	141 662,26
Mandats émis (f)	98 157,63	43 504,63	141 662,26
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	98 157,63	43 504,63	141 662,26
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	54 653,00		54 653,00

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o APPROUVE le compte de gestion 2024 du Budget Annexe ZA de Saint-Pardoux,
- o DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2024 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

D202504012 Compte de gestion 2024 – Budget Annexe des Ancizes

12407 - CC CSM XI LES ANCIZES

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	101 022,14	42 806,93	143 829,07
Titres de recette émis (b)	42 806,93	42 806,93	85 613,86
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	42 806,93	42 806,93	85 613,86
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	101 022,14	42 806,93	143 829,07
Mandats émis (f)	101 022,14	42 806,93	143 829,07
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	101 022,14	42 806,93	143 829,07
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	58 215,21		58 215,21

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2024 du Budget Annexe ZI des Ancizes,
- DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2024 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

D202504013 Compte de gestion 2024 – Budget Annexe Immobilier d'entreprises

12405 - CC CSM BATI LOCATIF INDUSTRIEL

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	185 995,76	81 659,64	267 655,40
Titres de recette émis (b)	41 643,31	39 561,66	81 204,97
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	41 643,31	39 561,66	81 204,97
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	185 995,76	81 659,64	267 655,40
Mandats émis (f)	40 415,84	42 426,01	82 841,85
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	40 415,84	42 426,01	82 841,85
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 227,47		
(h - d) Déficit		2 864,35	1 636,88

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2024 du Budget Annexe Immobilier d'entreprises,
- DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2024 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

D202504014	Compte de gestion 2024 – Budget Annexe Redevance Ordures Ménagères REOM
-------------------	--

12404 - CC CSM REOM

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		698 080,15	698 080,15
Titres de recette émis (b)		667 413,73	667 413,73
Réductions de titres (c)		4 293,37	4 293,37
Recettes nettes (d = b - c)		663 120,36	663 120,36
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		698 080,15	698 080,15
Mandats émis (f)		657 374,27	657 374,27
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		657 374,27	657 374,27
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		5 746,09	5 746,09
(h - d) Déficit			

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2024 du Budget Annexe Redevance Ordures Ménagères - REOM,
- DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2024 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

D202504015	Compte de gestion 2024 – Budget Annexe Photovoltaïque
-------------------	--

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	96 574,62	3 000,00	99 574,62
Titres de recette émis (b)	38 800,00		38 800,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	38 800,00		38 800,00
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	96 574,62	3 000,00	99 574,62
Mandats émis (f)	61 929,51		61 929,51
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	61 929,51		61 929,51
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	23 129,51		23 129,51

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2024 du Budget Annexe Photovoltaïque,
- DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2024 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

D202504016 Compte administratif 2024 – Budget Général

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2024

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

II – PRESENTATION GENERALE					II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET					A
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	12 631 538,41	G	15 196 792,88
	Section d'investissement	B	3 105 025,54	H	2 745 422,47
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	2 187 350,33
	Report en section d'investissement (001)	D	1 092 047,19	J	0,00
		(si déficit)		(si excédent)	
		(si déficit)		(si excédent)	
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	16 828 611,14	= G + H + I + J	20 129 565,68
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 119 313,24	L	925 410,95
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	1 119 313,24	= K + L	925 410,95
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	12 631 538,41	= G + I + K	17 384 143,21
	Section d'investissement	= B + D + F	5 316 385,97	= H + J + L	3 670 833,42
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	17 947 924,38	= G + H + I + J + K + L	21 054 976,63

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2024 du Budget général de la Communauté de communes.

Nombre de suffrages exprimés : 42

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

D202504017 Compte administratif 2024 – Budget Annexe Activités culturelles

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2024.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

II – PRESENTATION GENERALE					II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET					A
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	708 459,06	G	772 461,99
	Section d'investissement	B	123 721,83	H	147 776,75
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	0,00
		(si déficit)		(si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D	50 351,74	J	50 316,37
		(si déficit)		(si excédent)	
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D		= G + H + I + J	
		882 532,63		970 555,11	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	108 441,51	L	20 419,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F		= K + L	
		108 441,51		20 419,00	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	708 459,06	= G + I + K	772 461,99
	Section d'investissement	= B + D + F	282 515,08	= H + J + L	218 512,12
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	990 974,14	= G + H + I + J + K + L	990 974,11

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2024 du Budget Annexe Activités culturelles.

Nombre de suffrages exprimés : 42

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

D202504018 Compte administratif 2024 – Budget Annexe Cinéma La Viouze

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2024.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES		RECETTES	
	Section de fonctionnement	A	166 763,68	G	167 289,08
	Section d'investissement	B	190 038,49	H	294 263,56
		=		=	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	262,70	I	0,00
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	120 097,08	J	0,00
			(si déficit)		(si excédent)
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D		= G + H + I + J	
		477 161,95		461 552,64	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	26 127,99	L	42 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F		= K + L	
		26 127,99		42 000,00	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E		= G + I + K	
		167 026,38		167 289,08	
	Section d'investissement	= B + D + F		= H + J + L	
		336 263,56		336 263,56	
TOTAL CUMULE		= A + B + C + D + E + F		= G + H + I + J + K + L	
		503 289,94		503 552,64	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2024 du Budget Annexe Cinéma La Viouze.

Nombre de suffrages exprimés : 42

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

D202504019 Compte administratif 2024 – Budget Annexe Jeunesse

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2024.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 904 651,78	G	3 875 976,85
	Section d'investissement	B	320 682,21	H	265 123,04
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	66 040,03 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	101 849,10 (si excédent)
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	4 225 333,99	= G + H + I + J	4 308 989,02
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	3 989 006,93	L	3 830 217,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	3 989 006,93	= K + L	3 830 217,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	3 904 651,78	= G + I + K	3 942 016,88
	Section d'investissement	= B + D + F	4 309 689,14	= H + J + L	4 197 189,14
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	8 214 340,92	= G + H + I + J + K + L	8 139 206,02

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l’unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2024 du Budget Annexe Jeunesse.

Nombre de suffrages exprimés : 42

Pour : 42

Contre :

Abstention : 0

D202504020 Compte administratif 2024 – Budget Annexe Restauration Collectiver²(²

En application de l’article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l’assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2024.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

II – PRESENTATION GENERALE					II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET					A
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 209 939,73	G	3 101 362,39
	Section d'investissement	B	296 779,83	H	257 653,16
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	108 346,65 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	80 556,40 (si excédent)
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D 3 506 719,56		= G + H + I + J 3 547 918,60	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 227 861,43	L	921 431,73
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F 1 227 861,43		= K + L 921 431,73	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E 3 209 939,73		= G + I + K 3 209 709,04	
	Section d'investissement	= B + D + F 1 524 641,26		= H + J + L 1 259 641,29	
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F 4 734 580,99		= G + H + I + J + K + L 4 469 350,33	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2024 du Budget Annexe Restauration collective.

e

Nombre de suffrages exprimés : 42

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

D202504021 Compte administratif 2024 – Budget Annexe Equipements sportifs

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2024.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

II – PRESENTATION GENERALE				II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A
		DEPENSES		RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 1 031 013,29	G	1 046 234,11
	Section d'investissement	B 966 399,92	H	852 561,71
		+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 322 998,96 (si excédent)	
		=		=
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D 1 997 413,21	= G + H + I + J	2 221 794,78
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 1 054 529,57	L 830 148,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F 1 054 529,57	= K + L	830 148,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E 1 031 013,29	= G + I + K	1 046 234,11
	Section d'investissement	= B + D + F 2 020 929,49	= H + J + L	2 005 708,67
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F 3 051 942,78	= G + H + I + J + K + L	3 051 942,78

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2024 du Budget Annexe Equipements sportifs.

Nombre de suffrages exprimés : 42

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

D202504022 Compte administratif 2024 – Budget Annexe Aize ZAC 1

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2024.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

II – PRESENTATION GENERALE				II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	DEPENSES		RECETTES
		A	1 047 601,79	G 1 047 601,79
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Section d'investissement	B	1 929 584,96	H 1 902 425,09
			*	*
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I 121 319,63
			(si déficit)	(si excédent)
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	Report en section d'investissement (001)	D	111 739,31	J 0,00
			(si déficit)	(si excédent)
			*	*
		= A + B + C + D	3 088 926,06	= G + H + I + J 3 071 346,51
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	0,00	= K + L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	1 047 601,79	= G + I + K 1 168 921,42
	Section d'investissement	= B + D + F	2 041 324,27	= H + J + L 1 902 425,09
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	3 088 926,06	= G + H + I + J + K + L 3 071 346,51

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2024 du Budget Annexe Aize ZAC 1.

Nombre de suffrages exprimés : 42

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

D202504023 Compte administratif 2024 – Budget Annexe Zones d'Activités intercommunales

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2024.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

II – PRESENTATION GENERALE					II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET					A
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 619 116,52	G	1 646 359,52
	Section d'investissement	B	1 649 386,81	H	1 463 412,58
			+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	42,53
		(si déficit)		(si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D	371 629,24	J	0,00
			(si déficit)	(si excédent)	
			=	=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	3 640 132,57	= G + H + I + J	3 109 814,63
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	0,00	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	1 619 116,52	= G + I + K	1 646 402,05
	Section d'investissement	= B + D + F	2 021 016,05	= H + J + L	1 463 412,58
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	3 640 132,57	= G + H + I + J + K + L	3 109 814,63

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2024 du Budget Annexe Zones d'Activités intercommunales.

Nombre de suffrages exprimés : 42

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

D202504024 Compte administratif 2024 – Budget Annexe Parc d'Activités des Volcans

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2024.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

II – PRESENTATION GENERALE					II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET					A
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	794 032,65	G	981 182,38
	Section d'investissement	B	1 051 149,08	H	917 915,51
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	515 350,44 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	530 915,51 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D		= G + H + I + J	
		2 376 097,24		2 414 448,33	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F		= K + L	
		0,00		0,00	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E		= G + I + K	
	Section d'investissement	= B + D + F		= H + J + L	
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F		= G + H + I + J + K + L	
		2 376 097,24		2 414 448,33	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2024 du Budget Annexe Parc d'Activités des Volcans.

Nombre de suffrages exprimés : 42

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

D202504025 Compte administratif 2024 – Budget Annexe ZA de Saint-Pardoux

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2024.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	43 504,63	G	43 504,63
	Section d'investissement	B	98 157,63	H	43 504,63
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	0,00
		(si déficit)		(si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	11 148,37
		(si déficit)		(si excédent)	
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	141 662,26	= G + H + I + J	98 157,63
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	0,00	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	43 504,63	= G + I + K	43 504,63
	Section d'investissement	= B + D + F	98 157,63	= H + J + L	54 653,00
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	141 662,26	= G + H + I + J + K + L	98 157,63

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2024 du Budget Annexe ZA de Saint-Pardoux.

Nombre de suffrages exprimés : 42

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

D202504026 Compte administratif 2024 – Budget Annexe ZI des Ancizes

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2024.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

II – PRESENTATION GENERALE				II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	
		A	G	
		42 806,93		42 806,93
	Section d'investissement	B	H	
		101 022,14		42 806,93
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I	
		0,00		0,00
		(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	J	
		0,00		58 215,21
		(si déficit)		(si excédent)
		=	=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D		
		143 829,07	= G + H + I + J	143 829,07
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	K	
		0,00		0,00
	Section d'investissement	F	L	
		0,00		0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	= G + I + K	
		42 806,93		42 806,93
	Section d'investissement	= B + D + F	= H + J + L	
		101 022,14		101 022,14
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	= G + H + I + J + K + L	143 829,07

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2024 du Budget Annexe ZI des Ancizes.

Nombre de suffrages exprimés : 42

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

D202504027

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2024.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

II – PRESENTATION GENERALE				II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A
		DEPENSES		RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	42 426,01	G 39 561,66
	Section d'investissement	B	40 415,84	H 41 643,31
		+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	34 593,63	I 0,00
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J 143 012,45
		=		=
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	117 435,48	= G + H + I + J 224 217,42
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	0,00	= K + L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	77 019,64	= G + I + K 39 561,66
	Section d'investissement	= B + D + F	40 415,84	= H + J + L 184 655,76
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	117 435,48	= G + H + I + J + K + L 224 217,42

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2024 du Budget Annexe Bati locatif industriel.

Nombre de suffrages exprimés : 42

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

D202504028 Compte administratif 2024 – Budget Annexe Redevance Ordures Ménagères REOM

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2024.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 657 374,27	G 663 120,36	G-A 5 746,09
	Section d'investissement	B 0,00	H 0,00	H-B 0,00

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	P= A+B+C+D 657 374,27	Q= G+H+I+J 663 120,36	=Q-P 5 746,09

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 657 374,27	= G+I+K 663 120,36
	Section d'investissement	= B+D+F 0,00	= H+J+L 0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 657 374,27	= G+H+I+J+K+L 663 120,36

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2024 du Budget Annexe Redevance Ordures Ménagères REOM.

Nombre de suffrages exprimés : 42

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

D202504029 Compte administratif 2024 – Budget Annexe Photovoltaïque

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2024.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 0,00	G 0,00	G-A 0,00
	Section d'investissement	B 61 929,51	H 38 800,00	H-B -23 129,51

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 40 000,00 (si excédent)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 15 491,66	L 17 774,62
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 15 491,66	= K+L 17 774,62

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 0,00	= G+I+K 0,00	0,00
	Section d'investissement	= B+D+F 77 421,17	= H+J+L 96 574,62	19 153,45
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 77 421,17	= G+H+I+J+K+L 96 574,62	19 153,45

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2024 du Budget Annexe Photovoltaïque.

Nombre de suffrages exprimés : 42

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

D202504030	Affectation des résultats 2024 – Budget Général de la Communauté de Communes
-------------------	---

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2024) :	2 187 350,33 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2024):	-1 092 047,19 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2024	12 631 538,41 €
Recettes fonctionnement 2024	15 196 792,88 €
Résultat de l'exercice 2024 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	2 565 254,47 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2024) :	2 187 350,33 €
Solde section de fonctionnement :	4 752 604,80 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2024

Dépenses investissements 2024	3 105 025,54 €
Recettes investissements 2024	2 745 422,47 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2024):	-359 603,07 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2024) :	-1 092 047,19 €
D001/inv Solde section d'investissement :	-1 451 650,26 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2024

Sur dépenses d'investissement :	1 119 313,24 €
Sur recettes d'investissement :	925 410,95 €
Solde net des restes à réaliser :	-193 902,29 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2024

Rappel du solde d'exécution cumulé :	-1 451 650,26 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	-193 902,29 €
Besoin de financement :	-1 645 552,55 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	1 645 552,55 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2025)</i>	
2) Affectation complémentaire en réserves :	0,00 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2025)</i>	
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :	3 107 052,25 €
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2025)</i>	
Total affecté :	4 752 604,80 €

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2024) :	0,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2024):	-35,37 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2024	708 459,06 €
Recettes fonctionnement 2024	772 461,99 €
Résultat de l'exercice 2024 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	64 002,93 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2024) :	0,00 €
Solde section de fonctionnement :	64 002,93 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2024

Dépenses investissements 2024	123 721,83 €
Recettes investissements 2024	147 776,75 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2024):	24 054,92 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2024) :	-35,37 €
D001/inv Solde section d'investissement :	24 019,55 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2024

Sur dépenses d'investissement :	108 441,48 €
Sur recettes d'investissement :	20 419,00 €
Solde net des restes à réaliser :	-88 022,48 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2024

Rappel du solde d'exécution cumulé :	24 019,55 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	-88 022,48 €
001D/inv Besoin de financement :	-64 002,93 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	64 002,93 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2025)</i>	
2) Affectation complémentaire en réserves :	0,00 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2025)</i>	
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :	0,00 €
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2025)</i>	
Total affecté :	64 002,93 €

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2024) :	-262,70 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2024):	-120 097,08 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2024	166 763,68 €
Recettes fonctionnement 2024	167 289,08 €
Résultat de l'exercice 2024 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	525,40 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2024) :	-262,70 €
Solde section de fonctionnement :	262,70 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2024

Dépenses investissements 2024	190 038,49 €
Recettes investissements 2024	294 263,56 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2024) :	104 225,07 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2024) :	-120 097,08 €
R001/inv Solde section d'investissement :	-15 872,01 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2024

Sur dépenses d'investissement :	26 127,99 €
Sur recettes d'investissement :	42 000,00 €
Solde net des restes à réaliser :	15 872,01 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2024

Rappel du solde d'exécution cumulé :	-15 872,01 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	15 872,01 €
Besoin de financement :	pas de besoin de financement

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	0,00 €
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2024)	
2) Affectation complémentaire en réserves :	0,00 €
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2025)	
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :	262,70 €
(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2025)	
Total affecté :	262,70 €

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2024) :	66 040,03 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2024):	101 849,10 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2024	3 904 651,78 €
Recettes fonctionnement 2024	3 875 976,85 €
Résultat de l'exercice 2024 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	-28 674,93 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2024) :	66 040,03 €
Solde section de fonctionnement :	37 365,10 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2024

Dépenses investissements 2024	320 682,21 €
Recettes investissements 2024	265 123,04 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	-55 559,17 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2024) :	101 849,10 €
R001/inv Solde section d'investissement :	46 289,93 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2024

Sur dépenses d'investissement :	3 989 006,93 €
Sur recettes d'investissement :	3 830 217,00 €
Solde net des restes à réaliser :	-158 789,93 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2024

Rappel du solde d'exécution cumulé :	46 289,93 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	-158 789,93 €
001R/inv Besoin de financement :	-112 500,00 €
	112 500,00 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	37 365,10 €
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2024)	
2) Affectation complémentaire en réserves :	0,00 €
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2024)	
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :	
(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2024)	0,00 €
Total affecté :	0,00 €

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2024) :	108 346,65 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2024):	80 556,40 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2024	3 209 939,73 €
Recettes fonctionnement 2024	3 101 362,39 €
Résultat de l'exercice 2024 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	-108 577,34 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2024) :	108 346,65 €
Solde section de fonctionnement :	-230,69 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2024

Dépenses investissements 2024	296 779,83 €
Recettes investissements 2024	257 653,16 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	-39 126,67 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2024) :	80 556,40 €
D001/inv Solde section d'investissement :	41 429,73 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2024

Sur dépenses d'investissement :	1 227 861,43 €
Sur recettes d'investissement :	921 431,72 €
Solde net des restes à réaliser :	-306 429,71 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2024

Rappel du solde d'exécution cumulé :	41 429,73 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	-306 429,71 €
Besoin de financement :	-264 999,98 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	0,00 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2025)</i>	
2) Affectation complémentaire en réserves :	0,00 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2025)</i>	
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :	-230,69 €
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2025)</i>	
Total affecté :	-230,69 €

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

D202504035 Affectation des résultats 2024 – Budget Annexe Equipements sportifs

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2024) :	0,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2024):	322 998,96 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2024	1 031 013,29 €
Recettes fonctionnement 2024	1 046 234,11 €
Résultat de l'exercice 2024 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	15 220,82 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2024) :	0,00 €
Solde section de fonctionnement :	15 220,82 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2024

Dépenses investissements 2024	966 399,92 €
Recettes investissements 2024	852 561,71 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	-113 838,21 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2024) :	322 998,96 €
Solde section d'investissement :	209 160,75 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2024

Sur dépenses d'investissement :	1 054 529,57 €
Sur recettes d'investissement :	830 148,00 €
Solde net des restes à réaliser :	-224 381,57 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2024

Rappel du solde d'exécution cumulé :	209 160,75 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	-224 381,57 €
Besoin de financement :	-15 220,82 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	15 220,82 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2025)</i>	
2) Affectation complémentaire en réserves :	0,00 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2025)</i>	
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :	0,00 €
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2025)</i>	
Total affecté :	15 220,82 €

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2024) :	121 319,63 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2024):	-111 739,31 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2024	1 047 601,79 €
Recettes fonctionnement 2024	1 047 601,79 €
Résultat de l'exercice 2024 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0,00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2024) :	121 319,63 €
Solde section de fonctionnement :	121 319,63 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2024

Dépenses investissements 2024	1 929 584,96 €
Recettes investissements 2024	1 902 425,09 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2024):	-27 159,87 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2024) :	-111 739,31 €
D001/inv Solde section d'investissement :	-138 899,18 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2024

Sur dépenses d'investissement :	0,00 €
Sur recettes d'investissement :	0,00 €
Solde net des restes à réaliser :	0,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2024

Rappel du solde d'exécution cumulé :	-138 899,18 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0,00 €
Besoin de financement :	-138 899,18 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	0,00 €
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2025)	
2) Affectation complémentaire en réserves :	0,00 €
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2025)	
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :	121 319,63 €
(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2025)	
Total affecté :	121 319,63 €

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

D202504037	Affectation des résultats 2024 – Budget Annexe Zones d'Activités intercommunales
-------------------	---

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2024) :	42,53 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2024):	-371 629,24 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2024	1 619 116,52 €
Recettes fonctionnement 2024	1 646 359,52 €
Résultat de l'exercice 2024 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	27 243,00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2024) :	42,53 €
Solde section de fonctionnement :	27 285,53 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2023

Dépenses investissements 2024	1 649 386,81 €
Recettes investissements 2024	1 463 412,58 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	-185 974,23 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2024) :	-371 629,24 €
D001/inv Solde section d'investissement :	-557 603,47 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2024

Sur dépenses d'investissement :	0,00 €
Sur recettes d'investissement :	0,00 €
Solde net des restes à réaliser :	0,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2024

Rappel du solde d'exécution cumulé :	-557 603,47 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0,00 €
Besoin de financement :	-557 603,47 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	0,00 €
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2025)	
2) Affectation complémentaire en réserves :	0,00 €
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2025)	
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :	
(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2025)	27 285,53 €
Total affecté :	27 285,53 €

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

D202504038	Affectation des résultats 2024 – Budget Annexe Parc d'Activités des Volcans
-------------------	--

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2024) :	515 350,44 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2024):	-530 915,51 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2024	794 032,65 €
Recettes fonctionnement 2024	981 182,38 €
Résultat de l'exercice 2024 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	187 149,73 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2024) :	515 350,44 €
Solde section de fonctionnement :	702 500,17 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2024

Dépenses investissements 2024	1 051 149,08 €
Recettes investissements 2024	917 915,51 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2024):	-133 233,57 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2024) :	-530 915,51 €
D001/inv Solde section d'investissement :	-664 149,08 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2024

Sur dépenses d'investissement :	0,00 €
Sur recettes d'investissement :	0,00 €
Solde net des restes à réaliser :	0,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2024

Rappel du solde d'exécution cumulé :	-664 149,08 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0,00 €
Besoin de financement :	-664 149,08 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	0,00 €
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2025)	
2) Affectation complémentaire en réserves :	0,00 €
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2025)	
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :	702 500,17 €
(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2025)	
Total affecté :	702 500,17 €

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2024) :

Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2024): 11 148,37 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2024 43 504,63 €

Recettes fonctionnement 2024 43 504,63 €

Résultat de l'exercice 2024 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : 0,00 €

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2024) : 0,00 €

Solde section de fonctionnement : **0,00 €****Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2024**

Dépenses investissements 2024 98 157,63 €

Recettes investissements 2024 43 504,63 €

Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : -54 653,00 €

Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2024) : 11 148,37 €

R001/inv Solde section d'investissement : **-43 504,63 €****Restes à réaliser au 31 décembre 2024**

Sur dépenses d'investissement : 0,00 €

Sur recettes d'investissement : 0,00 €

Solde net des restes à réaliser : **0,00 €****Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2024**

Rappel du solde d'exécution cumulé : -43 504,63 €

Rappel du solde net des restes à réaliser : 0,00 €

Besoin de financement : **-43 504,63 €**

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 0,00 €*(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2025)***2) Affectation complémentaire en réserves : 0,00 €***(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2025)***3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé : 0,00 €***(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2025)***Total affecté : 0,00 €***Pour : 43**Contre : 0**Abstention : 0*

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2024) :	0,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2024):	58 215,21 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2024	42 806,93 €
Recettes fonctionnement 2024	42 806,93 €
Résultat de l'exercice 2024 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0,00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2024) :	0,00 €
Solde section de fonctionnement :	0,00 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2024

Dépenses investissements 2024	101 022,14 €
Recettes investissements 2024	42 806,93 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2024):	-58 215,21 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2024) :	58 215,21 €
R001/inv Solde section d'investissement :	0,00 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2024

Sur dépenses d'investissement :	0,00 €
Sur recettes d'investissement :	0,00 €
Solde net des restes à réaliser :	0,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2024

Rappel du solde d'exécution cumulé :	0,00 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0,00 €
Besoin de financement :	pas de besoin de financement

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	0,00 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2025)</i>	
2) Affectation complémentaire en réserves :	0,00 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2025)</i>	
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :	0,00 €
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2025)</i>	
Total affecté :	0,00 €

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2024) :	-34 593,63 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2024):	143 012,45 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2024	42 426,01 €
Recettes fonctionnement 2024	39 561,66 €
Résultat de l'exercice 2024 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	-2 864,35 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2024) :	-34 593,63 €
Solde section de fonctionnement :	-37 457,98 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2024

Dépenses investissements 2024	40 415,84 €
Recettes investissements 2024	41 643,31 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2024):	1 227,47 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2024) :	143 012,45 €
R001/inv Solde section d'investissement :	144 239,92 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2024

Sur dépenses d'investissement :	0,00 €
Sur recettes d'investissement :	0,00 €
Solde net des restes à réaliser :	0,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2024

Rappel du solde d'exécution cumulé :	144 239,92 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0,00 €
Besoin de financement :	pas de besoin de financement

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	0,00 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2025)</i>	
2) Affectation complémentaire en réserves :	0,00 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2025)</i>	
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :	-37 457,98 €
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2025)</i>	
Total affecté :	-37 457,98 €

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

D202504042	Affectation des résultats 2024 – Budget Annexe Redevance Ordures Ménagères REOM
-------------------	--

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2024) :	0,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2024):	0,00 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2024	657 374,27 €
Recettes fonctionnement 2024	663 120,36 €
Résultat de l'exercice 2024 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	5 746,09 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2024) :	0,00 €
Solde section de fonctionnement :	5 746,09 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2024

Dépenses investissements 2024	0,00 €
Recettes investissements 2024	0,00 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2024):	0,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2024) :	0,00 €
D001/inv Solde section d'investissement :	0,00 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2024

Sur dépenses d'investissement :	0,00 €
Sur recettes d'investissement :	0,00 €
Solde net des restes à réaliser :	0,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2024

Rappel du solde d'exécution cumulé :	0,00 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0,00 €
001D/inv Besoin de financement :	pas de besoin de financement

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	0,00 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2025)</i>	
2) Affectation complémentaire en réserves :	0,00 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2025)</i>	
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :	5 746,09 €
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2025)</i>	
Total affecté :	0,00 €

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023):	40 000,00 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2024	0,00 €
Recettes fonctionnement 2024	0,00 €
Résultat de l'exercice 2024 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0,00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2024) :	0,00 €
Solde section de fonctionnement :	0,00 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2024

Dépenses investissements 2024	61 929,51 €
Recettes investissements 2024	38 800,00 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2024):	-23 129,51 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2024) :	40 000,00 €
R001/inv Solde section d'investissement :	16 870,49 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2024

Sur dépenses d'investissement :	15 491,66 €
Sur recettes d'investissement :	17 774,62 €
Solde net des restes à réaliser :	2 282,96 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2024

Rappel du solde d'exécution cumulé :	16 870,49 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	2 282,96 €
Besoin de financement :	Pas besoin de financement

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : <i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2025)</i>	0,00 €
2) Affectation complémentaire en réserves : <i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2025)</i>	0,00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé : <i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2025)</i>	0,00 €
Total affecté :	0,00 €

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

D202504044 Adoption du Budget général 2025

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2025 qui s'équilibre de la manière suivante :

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - CDC - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	6 146 979,90	7 792 532,45
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 119 313,24	925 410,95
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 1 451 650,26	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
Total de la section d'investissement (2)		8 717 943,40	8 717 943,40

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	18 120 286,06	15 013 233,81
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 3 107 052,25
	=	=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		18 120 286,06	18 120 286,06
TOTAL DU BUDGET (4)		26 838 229,46	26 838 229,46

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité :

- ADOPTE le Budget général 2025 de Combrailles, Sioule et Morge.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

D202504045 Adoption du Budget annexe Activités Culturelles 2025

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2025 qui s'équilibre de la manière suivante :

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - ACTIVITES CULTURELLES - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	89 820,79	153 823,75
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	108 441,51	20 419,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 41 312,55	(si solde positif) 65 332,10
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		239 574,85	239 574,85
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	810 447,11	810 447,11
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		810 447,11	810 447,11
TOTAL DU BUDGET (4)		1 050 021,96	1 050 021,96

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2025 Activités culturelles.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

D202504046 Adoption du Budget annexe Cinéma La Viouze 2025

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2025 qui s'équilibre de la manière suivante :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	73 895,74	73 895,74
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	26 127,99	42 000,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 15 872,01	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		115 895,74	115 895,74
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	173 027,94	172 765,24
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 262,70
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		173 027,94	173 027,94
TOTAL DU BUDGET (4)		288 923,68	288 923,68

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2025 du Cinéma La Viouze.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

D202504047 Adoption du Budget annexe Jeunesse 2025

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2025 qui s'équilibre de la manière suivante :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	281 940,92	394 440,92
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	3 989 006,93	3 830 217,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 46 289,93
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		4 270 947,85	4 270 947,85
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 980 543,31	3 980 543,31
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		3 980 543,31	3 980 543,31
TOTAL DU BUDGET (4)		8 251 491,16	8 251 491,16

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2025 Jeunesse.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

D202504048 Adoption du Budget annexe Restauration collective 2025

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2025 qui s'équilibre de la manière suivante :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	346 441,29	611 441,26
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 227 861,43	921 431,73
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 41 429,73
	=	=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 574 302,72	1 574 302,72
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 286 138,01	3 286 368,70
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 230,69	(si excédent) 0,00
	=	=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		3 286 368,70	3 286 368,70
TOTAL DU BUDGET (4)		4 860 671,42	4 860 671,42

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2025 Restauration collective.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

D202504049 Adoption du Budget annexe Equipements sportifs 2025

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2025 qui s'équilibre de la manière suivante :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	365 577,15	380 797,97
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 054 529,57	830 148,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 209 160,75
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 420 106,72	1 420 106,72
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 097 339,00	1 097 339,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 097 339,00	1 097 339,00
TOTAL DU BUDGET (4)		2 517 445,72	2 517 445,72

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2025 Equipements sportifs.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

D202504050 Adoption du Budget annexe Aize ZAC 1 2025

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2025 qui s'équilibre de la manière suivante :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 008 144,18	1 147 043,36
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 138 899,18	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 147 043,36	1 147 043,36
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 281 545,02	1 160 225,39
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 121 319,63
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 281 545,02	1 281 545,02
TOTAL DU BUDGET (4)		2 428 588,38	2 428 588,38

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2025 Aize ZAC 1.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

D202504051 Adoption du Budget annexe Zones d'Activités intercommunales (La Varenne) 2025

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2025 qui s'équilibre de la manière suivante :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 795 129,45	2 352 732,92
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 557 603,47	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		2 352 732,92	2 352 732,92

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 630 392,34	2 603 106,81
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 27 285,53
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		2 630 392,34	2 630 392,34
TOTAL DU BUDGET (4)		4 983 125,26	4 983 125,26

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2025 Zones d'Activités intercommunales.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

D202504052 Adoption du Budget annexe Parc d'Activités des Volcans 2025

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2025 qui s'équilibre de la manière suivante :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	842 256,28	1 506 405,36

	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 664 149,08	(si solde positif) 0,00

	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	1 506 405,36	1 506 405,36

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 549 863,65	847 363,48

	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 702 500,17

	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 549 863,65	1 549 863,65

	TOTAL DU BUDGET (4)	3 056 269,01	3 056 269,01
--	---------------------	--------------	--------------

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2025 Parc d'Activités des Volcans.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

D202504053 Adoption du Budget annexe ZA de Saint-Pardoux 2025

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2025 qui s'équilibre de la manière suivante :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	43 504,63	87 009,26
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 43 504,63	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		87 009,26	87 009,26
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	43 504,63	43 504,63
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		43 504,63	43 504,63
TOTAL DU BUDGET (4)		130 513,89	130 513,89

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2025 ZA de Saint-Pardoux.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

D202504054 Adoption du Budget annexe ZI des Ancizes 2025

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2025 qui s'équilibre de la manière suivante :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	42 806,93	42 806,93
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		42 806,93	42 806,93
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	60 049,93	60 049,93
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		60 049,93	60 049,93
TOTAL DU BUDGET (4)		102 856,86	102 856,86

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2025 ZI des Ancizes

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

D202504055 Adoption du Budget annexe Immobilier d'entreprises 2025

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2025 qui s'équilibre de la manière suivante :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	184 106,92	39 867,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 144 239,92
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		184 106,92	184 106,92
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	41 743,13	79 201,11
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 37 457,98	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		79 201,11	79 201,11
TOTAL DU BUDGET (4)		263 308,03	263 308,03

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2025 Immobilier d'entreprises.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

D202504056 Adoption du Budget annexe Redevance Ordures Ménagères REOM 2025

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2025 qui s'équilibre de la manière suivante :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

		EXPLOITATION	
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	726 289,14	720 543,05
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 5 746,09
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		726 289,14	726 289,14

		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	726 289,14	726 289,14

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2025 Redevance Ordures Ménagères REOM.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2025 qui s'équilibre de la manière suivante :

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - PHOTOVOLTAÏQUE - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	C		
O	T		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 184,97	4 184,97
	+	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	4 184,97	4 184,97
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	C		
O	T		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	21 702,40	2 548,95
	+	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	15 491,66	17 774,62
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 16 870,49
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	37 194,06	37 194,06
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	41 379,03	41 379,03

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2025 Photovoltaïque.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

D202504058 Vote des taux de fiscalité 2025

Conformément au débat d'orientation budgétaire en date du 06 Mars 2025, il est proposé d'augmenter le taux de CFE de 0,77 points, et de maintenir les autres taux de fiscalité identiques. Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- FIXE les taux 2025 comme suit :
 - CFE : 27,52 % (avec une fraction de taux mise en réserve de 1.35 points correspondant à la différence entre le taux maximum de droit commun et le taux voté en 2025 sur une durée de 3 ans)
 - FNB : 18,80 %
 - FB : 9,93 %
 - TH (sur résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) : 10,38 %

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

D202504059 Vote du produit de la taxe Gémapi 2025

Le produit de la taxe GEMAPI 2025 doit être fixé par délibération avant le 15 avril 2025 conformément à l'article 1530 bis du Code Général des Impôts et à l'article 164 de la loi de finances de 2019 ayant modifié le calendrier d'adoption du produit de la taxe GEMAPI.

Le produit de taxe GEMAPI doit être voté chaque année si tel est le choix de la collectivité.

La communauté de communes se contente de voter son produit et l'administration fiscale détermine la variation de taux en tenant compte de l'ensemble des produits fiscaux générés par la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti et la cotisation foncière des entreprises.

Le produit de la taxe GEMAPI est exclusivement affecté aux dépenses de la compétence GEMAPI, dont les contours sont précisés à l'article L.211-7 du Code de l'environnement.

Si la loi n'impose pas la création d'un budget annexe, en revanche, la tenue d'une comptabilité analytique est nécessaire afin de différencier les charges et recettes découlant de la compétence de celles " hors GEMAPI ".

En effet, il appartient à la communauté de communes de voter un produit et non une taxe : ce dernier doit donc être motivé par :

- La couverture des charges actuelles et futures liées à la compétence, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement ;
- La couverture des cotisations des syndicats s'ils exercent la compétence en lieu et place de la communauté.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE DE MAINTENIR la taxe GEMAPI,
- ARRETE le produit 2025 de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 112 800 € (soit à titre indicatif environ 5,8 €/habitant).

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

D202504060 Vote du taux de TEOM 2025

Dans le cadre la compétence ordures ménagères, la communauté de communes se substitue aux syndicats (SBA et SICTOM de Combrailles) pour la perception de la TEOM.

Syndicat du Bois de l'Aumône

Le Comité syndical du SBA a approuvé les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2025, ainsi que le montant attendu de la part des EPCI percevant cette taxe pour le Syndicat.

Bases prévisionnelles TEOM 2025	Taux 2025 Part fixe TEOMI	Montant part fixe prévisionnel 2025	Montant part variable prévisionnel 2025
12 901 028	9,18%	1 184 314	509 985

SICTOM des Combrailles (BLOT L'EGLISE, LISSEUIL, MARCILLAT, POUZOL, SAINT-GAL-SUR-SIOULE, SAINT PARDoux, SAINT-QUINTIN-SUR-SIOULE, SAINT REMY DE BLOT)

Le syndicat a informé la collectivité du maintien de son taux à hauteur de 17.88% pour l'année 2025.

BASES PREVISIONNELLES 2025	Taux	TEOM
2 196 437 €	17,88 %	392 723 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE les taux de TEOM 2025 à :
 - 9.18% pour le périmètre du Syndicat du Bois de l'Aumône,
 - 17.88% pour le périmètre du SICTOM des Combrailles.

Pour : 42 (M. BARÉ ne participe pas au vote)

Contre : 0

Abstention : 0

D202504061 Adhésions et cotisations 2025

Afin de pouvoir verser les cotisations et subventions qui sont prévues au budget primitif 2025, il est nécessaire de délibérer de manière formelle.

Les adhésions et cotisations 2025 s'établissent comme suit :

Budget Général :

6281 Concours divers (cotisations)	MONTANT MAX
SIET BRAYAUDS ET COMBRAILLES	6 800,00 €
MISSION LOCALE DE RIOM LIMAGNE ET COMBRAILLES	25 065.00 €
AMF 63 PART DEPARTEMENTALE ET NATIONALE	1 745.00 €
AGSGV63	1 217.00 €
ADUHME	27 857.00 €
ADCF	2 200,00€
CAUE	2 350.00 €
CISCA	1 000.00€
PLATEFORME MOBILITE 63	250.00€
RESEAU AIDE SPECIALISE ELEVES EN DIFFICULTE (RIOM	1 538.00 €

COMBRAILLES)	
RESEAU AIDE SPECIALISE ELEVES EN DIFFICULTE (RIOM LIMAGNE)	270,00 €
ADERE LAURA	50,00 €

655681 : Cotisations aux organismes de regroupement	MONTANT MAX
SMADC Contribution Générale	82 225,00 €
SMADC Cotisation spécifique SCOT	19 646,00 €
TE63 (éclairage publique ZA et équipements sportifs)	5 244,00 €
Cotisation informatique SMAD	12 042,00 €
Office de Tourisme Intercommunautaire	92 604,00 €

Service « Habitat »

6281 Concours divers (cotisations)	MONTANT MAX
AGSGV63	1 340,00 €

Service « Développement économique

6281 Concours divers (cotisations)	MONTANT MAX
INITIATIVE RIOM COMBRAILLES	5 200,00 €
AUVERGNE ACTIVE	1 000,00 €
AUVERGNE RHÔNE-ALPES ENTREPRISES	100,00 €
TERRITOIRE D'INDUSTRIE – (RLV)	794,00 €
SALON SMILE TERRITOIRE INDUSTRIE	6 000,00€
SMAD ENVIE D R	1 500,00 €

Budget annexe « jeunesse » :

6281 Concours divers (cotisations) – 657481 Aide Ecole des sciences	MONTANT MAX
FRANCAS – ADHESION	300,00 €
ECOLE DES SCIENCES - SUBVENTION	2 000,00 €

Budget annexe « équipements sportifs » :

6281 Concours divers (cotisations)	MONTANT MAX
ANDES – ADHESION	1 600,00 €

Budget annexe « cinéma » :

	MONTANT MAX
ADRC – ADHESION 2024	105,00 €
PLEIN CHAMP	170,00 €

Budget annexe « activités culturelles » :

	MONTANT MAX
UDAAR 03 – ADHESION 2024 LA PASSERELLE	425,00 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement des cotisations et subventions 2025 selon la liste présentée ci-dessous et dans la limite des montants maximums mentionnés,
- AUTORISE Monsieur le Président à procéder au mandatement des sommes correspondantes.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

D202504062	Remplacement délégué SYDEM Dômes et Combrailles (Saint-Georges-de-Mons)
-------------------	--

Les statuts du SYDEM Dômes et Combrailles, prévoient que parmi les représentants désignés par la communauté de communes, chaque commune soit représentée par deux délégués titulaires.

La commune de Saint-Georges-de-Mons nous a fait connaître son souhait de procéder à une modification de délégués au sein du SYDEM Dômes et Combrailles, à savoir, le remplacement de Monsieur Jean-Pierre DIAS par Monsieur Jean GRATADEIX.

Il en résulte la liste suivante des délégués du SYDEM Dômes et Combrailles :

COMMUNE DE REPRESENTATION	Fonction	Civilité	NOM	PRENOM
LES ANCIZES-COMPS	Titulaire	Monsieur	MANUBY	Didier
LES ANCIZES-COMPS	Titulaire	Monsieur	MASSON	René
SAINT-GEORGES-DE-MONS	Titulaire	Monsieur	AGRAIN	Serge
SAINT-GEORGES-DE-MONS	Titulaire	Monsieur	GRATADEIX	Jean

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité :

- APPROUVE la nouvelle liste des délégués du SYDEM Dômes et Combrailles ci-dessus énoncée.

Pour : 41 (M. MANUBY ne participe au vote)

Contre : 0

Abstention : 1 (M. BALY Franck)

D202504063	Modification délégués SICTOM des Combrailles (Saint-Gal sur Sioule et Saint-Quintin sur Sioule)
-------------------	--

1/La commune de Saint-Gal sur Sioule a informé la communauté de communes du souhait de Madame Marie-Noëlle NONY de laisser sa place en tant que délégué titulaire au sein du SICTOM des Combrailles à Monsieur Michel BOILOT.

2/La commune de Saint-Quintin sur Sioule a informé la communauté de communes du souhait de Monsieur David GOUBET de laisser sa place en tant que délégué titulaire au sein du SICTOM des Combrailles à Monsieur Pascal CHANSELME.

Il est donc nécessaire de délibérer sur ce changement.

COMMUNE DE REPRESENTATION	Fonction	Civilité	NOM	PRENOM
SAINT-PARDOUX	Titulaire	Monsieur	CHASSAGNETTE	David
SAINT-PARDOUX	Titulaire	Madame	BLOT-BOUCHE	Chantal
BLOT-L'EGLISE	Titulaire	Monsieur	BOULEAU	Bernard
BLOT-L'EGLISE	Titulaire	Monsieur	BATISSE	Thierry

SAINT-QUINTIN-SUR-SIOULE	Titulaire	Monsieur	CHANSELME	Pascal
SAINT-QUINTIN-SUR-SIOULE	Titulaire	Monsieur	BOULAIS	LOIC
POUZOL	Titulaire	Monsieur	GROS	Henri
POUZOL	Titulaire	Monsieur	GERVAIS	Jean-Marie
MARCILLAT	Titulaire	Madame	MARTIN	CHRISTINE
MARCILLAT	Titulaire	Monsieur	MONTAGNE	PASCAL
SAINT-REMY-DE-BLOT	Titulaire	Monsieur	CHEVARIN	Jérôme
SAINT-REMY-DE-BLOT	Titulaire	Monsieur	FOGLIENI	Baptiste
SAINT-GAL-SUR-SIOULE	Titulaire	Monsieur	DE BUE	Daniel
SAINT-GAL-SUR-SIOULE	Titulaire	Monsieur	BOILOT	Michel
LISSEUIL	Titulaire	Monsieur	BOILEAU	Frédéric
LISSEUIL	Titulaire	Monsieur	COLLANGE	Pierre

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification des délégués au SICTOM des Combrailles.

Pour : 42 (M. BARÉ ne participe au vote)

Contre : 0

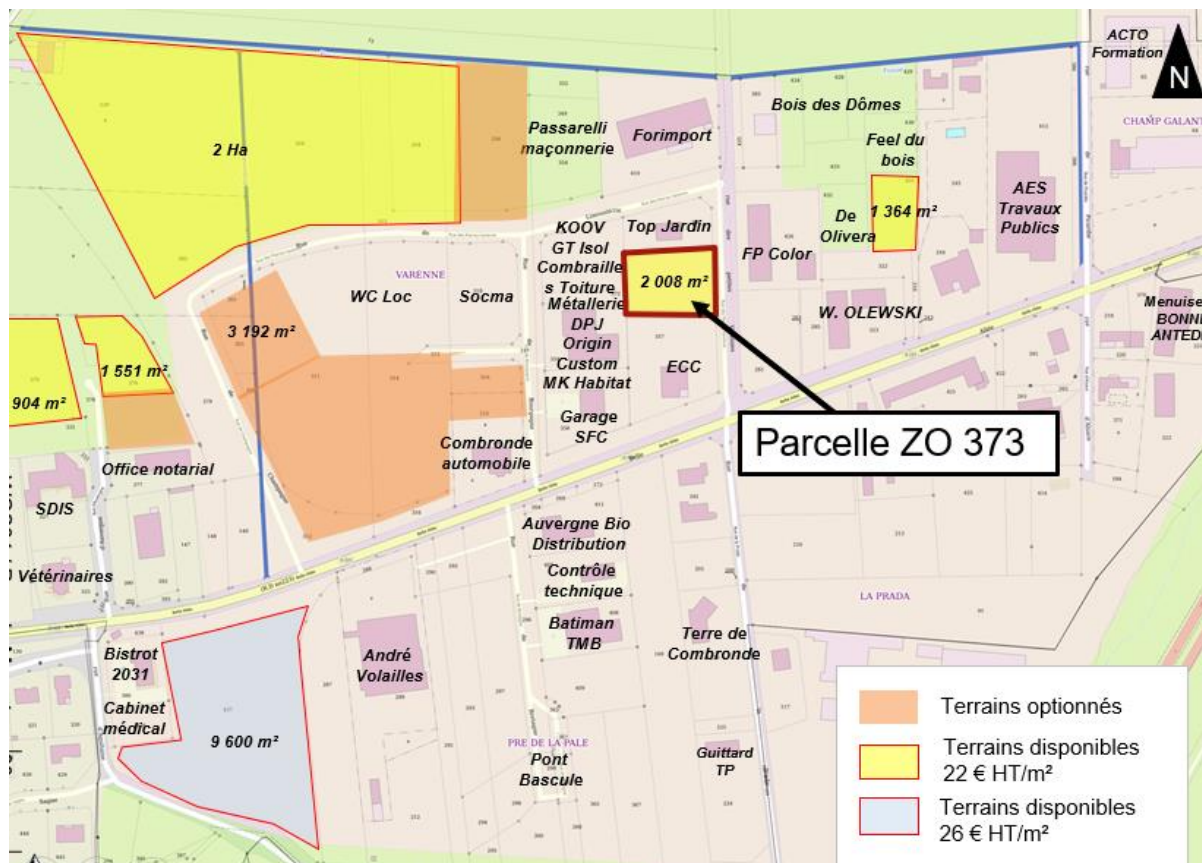
Abstention : 0

D202504064	Vente d'un terrain sur la zone d'activités de la Varenne à l'entreprise Combrailles Toiture
-------------------	--

Monsieur Cédric SICARD, dirigeant de la société Combrailles Toiture a sollicité la communauté de communes Combrailles Sioule et Morge concernant un projet d'installation sur la zone de la Varenne à Combronde.

Combrailles Toiture est une entreprise artisanale de charpente, couverture, zinguerie. L'entreprise compte 5 salariés.

Dans le cadre du développement de l'entreprise, celle-ci souhaiterait acquérir un terrain sur la zone d'activité de Combronde afin d'y construire un bâtiment de 500 m² comprenant un entrepôt de stockage ainsi que des bureaux et des vestiaires pour les employés. Le projet prévoit également une part de stockage des matériaux en extérieur. L'entreprise a transmis à la communauté de communes Combrailles Sioule et Morge une offre d'acquisition pour la parcelle ZO 373, d'une superficie de 2 008 m² au prix de 22 Euros HT/m².



Parcelle concernée par l'offre d'acquisition de Combrailles Toiture

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE DE DONNER une suite favorable à la demande de M. Cédric SICARD,
- DECIDE DE CEDER la parcelle cadastrée ZO 373 d'une superficie de 2 008 m² au prix de 22 euros HT/m² à Monsieur Cédric Sicard ou à toute autre entité qu'il aura désigné,
- AUTORISE le Président, ou le Vice-président délégué, à signer le compromis de vente,
- AUTORISE le Président, ou le Vice-président délégué, à signer l'acte authentique de vente dès que les conditions seront réunies,
- AUTORISE le Président, ou le Vice-président délégué à signer tous les actes à intervenir pour la vente des parcelles sus désignées.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

D202504065 Vente d'un terrain sur la zone d'activités de la Varenne à l'association PVP2A

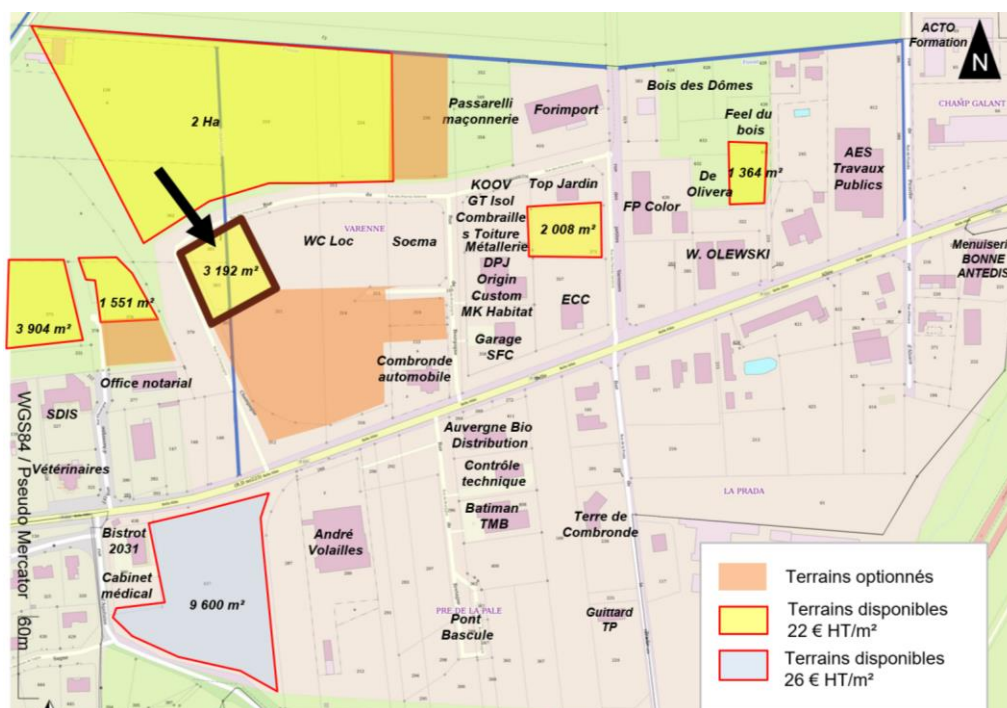
Monsieur Yannick CAPELLE, président de l'association PVP2A, groupement d'éleveurs de volailles, a sollicité la communauté de communes Combrailles Sioule et Morge concernant un projet de création d'un abattoir collectif de volailles dans le département du Puy de Dôme.

Le projet, accompagné par BIO 63, consiste à créer un abattoir collectif qui serait utilisé par les producteurs en direct, dans une logique de circuit court et de respect du bien-être animal.

Le projet a été lauréat de l'appel à projet lié à la compensation agricole du projet INSPIRE SMTC (financement proposé aux agriculteurs afin de compenser la création du bâtiment de la SMTC sur des terres agricoles). Il bénéficie également de subventions provenant du FEADER et de l'ADEME compte tenu de l'aspect vertueux du projet (création de circuits courts) mais aussi de la prise en compte des exigences écologiques actuelles pour la construction. A titre d'exemples, une toiture photovoltaïque

est prévue, une partie de la création de chaleur serait issue de la récupération des calories du froids et les déchets issus de l'abattage seraient recyclés.

L'association souhaite acquérir un terrain sur la zone d'activité de Combronde afin d'y construire un bâtiment d'environ 700 m² comprenant un hall de réception des volailles, des salles d'abattage et de découpe ainsi que leurs annexes. L'entreprise a transmis à la communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge une offre d'acquisition pour les parcelles ZO 462 de 1 879 m², ZO 301 de 500 m², ZO 303 de 588 m², ZO 460 de 153 m², ZO 458 de 72 m², représentant une superficie totale de 3 192 m², au prix de 22 Euros HT/m².



Localisation des parcelles concernées par l'offre d'acquisition de PVP2A

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE DE DONNER une suite favorable à la demande de M. Yannick CAPELLE,
- DECIDE DE CEDER les parcelles cadastrées ZO 462 de 1 879 m², ZO 301 de 500 m², ZO 303 de 588 m², ZO 460 de 153 m², ZO 458 de 72 m² soit une surface totale de 3 192 m² au prix de 22 euros HT/m² à l'association PVP2A, ou à toute autre entité qu'elle aura désigné,
- AUTORISE le Président, ou le Vice-président délégué, à signer le compromis de vente,
- AUTORISE le Président, ou le Vice-président délégué, à signer l'acte authentique de vente dès que les conditions seront réunies,
- AUTORISE le Président, ou le Vice-président délégué à signer tous les actes à intervenir pour la vente des parcelles sus désignées.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

D202504066	Accord de principe pour la location sous la forme d'un bail emphytéotique d'un terrain situé sur la zone d'activités des Volcans de Manzat à CVE BIOGAZ pour le développement d'un méthaniseur
-------------------	---

Descriptif du projet

CVE est une « entreprise à mission » spécialisée dans la production d'énergie verte (solaire, biogaz, hydrogène). L'entreprise exploite aujourd'hui plus d'une dizaine de centrales biogaz en France dont deux en Auvergne à Montbrison et Commentry.

CVE BIOGAZ a sollicité la communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge pour l'installation d'une unité de méthanisation sur la zone d'activité de Manzat.

Les gisements utilisés dans le process de CVE sont majoritairement les biodéchets issus de l'industrie agroalimentaire (Limagrain, Danone, etc...), les boues de stations d'épuration industrielles et les biodéchets des restaurateurs. CVE BIOGAZ dispose d'un gisement important de déchets de matières organiques disponible à proximité, il ne fait pas appel aux cultures dédiées. Le procédé de méthanisation de CVE, et donc les gisements utilisés pour la production de biométhane, sont différents de ceux de la centrale située à Combronde, qui intègre majoritairement des gisements issus de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Ce méthaniseur interviendrait donc en complémentarité des unités présentes à proximité.

Il s'agirait d'une centrale biogaz en injection, ce qui signifie que le biogaz serait injecté directement dans le réseau. Le projet porte sur une unité de production de 250 Nm³/h, correspondant à environ 2500 foyers.

CVE prévoit que le site soit pédagogique et adapté à la visite de scolaires, élus ou autres visiteurs, afin de sensibiliser le public au process de méthanisation.

La proposition de CVE BIOGAZ

CVE a transmis à la Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge une proposition de location sous la forme d'un bail emphytéotique pour une surface d'environ 2,8 ha à prendre sur la parcelle XO0078 située sur la ZA des Volcans à Manzat.



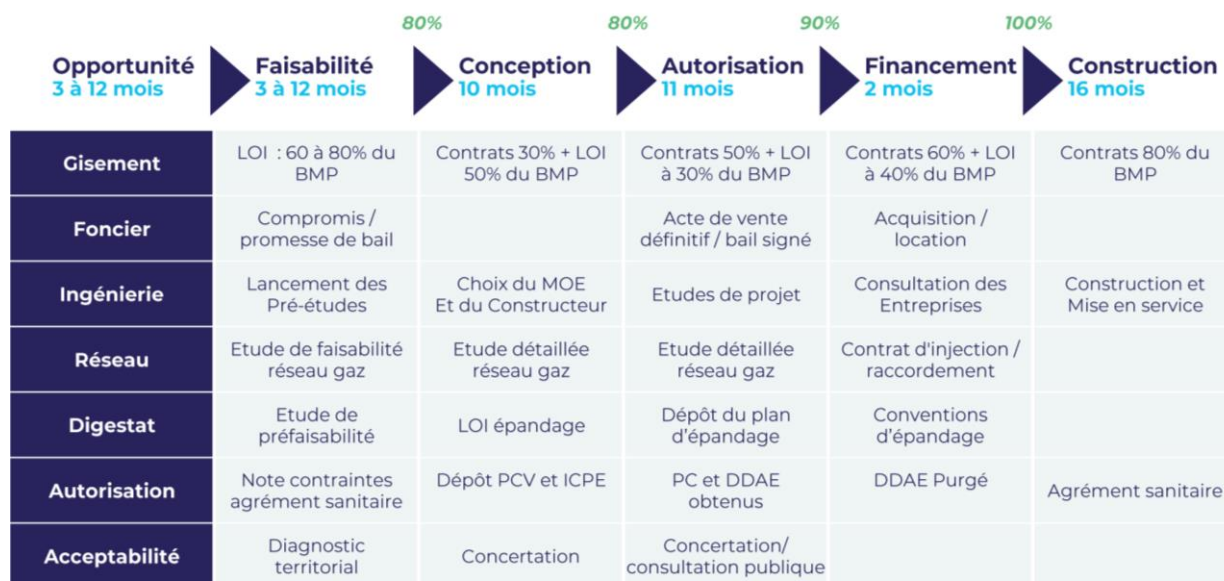
Localisation de l'emprise concernée par la proposition de CVE

La surface exacte nécessaire à l'édification de l'Unité sera précisée une fois des études de faisabilité approfondies réalisées. Les frais potentiels liés au bornage ultérieur des parcelles seront pris en charge par CVE BIOGAZ.

La location d'une surface d'environ 2,8 ha se ferait pour un montant de 15 680 € HT/an via un bail emphytéotique d'une durée de 33 ans.

La parcelle n'étant pas viabilisée, les coûts nécessaires à sa viabilisation (électricité, eau potable, gaz, eaux usées, téléphonie) seront pris en charge par CVE BIOGAZ ou la société dédiée au projet que l'entreprise aura désignée. Les frais d'adaptation de la voirie ainsi que la création des éventuelles voies d'accès nécessaires à l'édification de l'unité de méthanisation seront également pris en charge par CVE BIOGAZ via la signature d'une convention d'utilisation de voirie.

Un projet à long terme



En cas d'acceptation, il sera nécessaire de contractualiser ce projet par la voie de promesse de bail d'une durée de 4 ans, aux conditions suspensives suivantes :

- obtention du permis de construire nécessaire à l'édification de l'Unité,
- obtention de toutes les autorisations nécessaires à l'implantation et l'exploitation de l'Unité et l'épandage de digestat notamment l'arrêté ICPE purgé de tout recours,
- signature des contrats d'approvisionnements biomasse nécessaires à l'exploitation de l'Unité,
- obtention de la convention d'injection et de la convention d'exploitation auprès de GRDF,
- obtention du contrat de valorisation du biométhane,
- obtention des financements nécessaires auprès des banques et organismes de crédit à la hauteur de 70 % de l'investissement du projet.

Signature de la lettre d'intérêt dans l'attente de la rédaction de la promesse de bail

La signature de la lettre d'intérêt transmise par CVE BIOGAZ permettra de donner l'accord de la Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge sur les principaux éléments du bail.

Cette lettre d'intérêt est annexée au présent rapport. Elle précise la surface identifiée d'environ 2,8 ha, le montant annuel de la location à 15 680 € HT et la durée du bail de 33 ans.

Les modalités détaillées de la promesse de bail emphytéotique feront l'objet d'une prochaine délibération lorsque l'ensemble des conditions du bail seront établies.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la mise à disposition d'une surface d'environ 2,8 ha à prendre sur la parcelle cadastrée XO 0078 située à Manzat au profit de la société CVE BIOGAZ ou à toute autre entité qu'elle aura désigné, sous la forme d'un bail emphytéotique d'une durée de 33 ans,
- DECIDE DE FIXER le montant de la location annuelle à 15 680 € HT,
- DECIDE DE DONNER un accord de principe pour la signature d'une promesse de bail emphytéotique entre CVE BIOGAZ et la communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge lorsque l'ensemble des conditions du bail auront été établies,
- AUTORISE le Président ou le Vice-président délégué, à signer la lettre d'intérêt de CVE BIOGAZ reprenant les conditions précédemment énoncées.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

D202504067 Règlement des aides à l'Habitat : Pacte Territorial et OPAH

Rappel de la politique d'aide à l'habitat

Par délibération en date du 11 juillet 2024, le conseil communautaire a approuvé la nouvelle politique de l'habitat à compter de l'année 2025. Cette politique de l'habitat s'appuie sur deux outils opérationnels :

- L'OPAH multi site pour 5 centres-bourgs (Ancizes-Comps, Blot-l'Église, Combronde, Manzat et Saint-Georges-de-Mons)
- Le PIG départemental, pour le reste du territoire intercommunal (qui se transforme à compter de 2025 en "pacte territorial")

En juillet 2024 la communauté de communes a également arrêté les régimes d'aides à l'habitat.

Pour mémoire les aides arrêtées sont les suivantes :

⇒ Aides aux propriétaires occupants :

Catégorie de travaux	Plafond de revenus Anah	Plafond HT subventionnable (travaux et honoraires)	Taux de subvention
Ma Prime Logt décent logement dégradé ou sous arrêté étiquette énergétique mini E après travaux	Modestes	50 000 €	5% (soit 2 500€ au maximum)
Ma Prime Logt décent logement dégradé ou sous arrêté étiquette énergétique F ou G après travaux	Très modestes et Modestes	30 000 €	5% (soit 1 500€ au maximum)
Maprimerénov' Parcours Accompagné Rénovation énergétique avec 2 gestes d'isolation minimum avec 2 gestes d'isolation minimum avec 2, 3 ou 4 saut de classes	Modestes	30 000 €	5% (soit 1 500€ au maximum)
Ma Prime Adapt' Adaptation à la perte d'autonomie	Très modestes	10 000 €	10% (soit 1 000€ au maximum)

	Modestes	10 000 €	15% (soit 1 500€ au maximum)
--	----------	----------	---------------------------------

⇒ **Aides aux propriétaires bailleurs :**

Catégorie de travaux	Plafond HT subventionnable (travaux et honoraires)	Taux de subvention
Ma Prime Logt décent logement très dégradé ou sous arrêté	65 000 €	10% (soit 6 500€ au maximum)
Ma Prime Logt décent logement dégradé ou sous arrêté ou en infraction RSD	40 000 €	10% (soit 4 000€ au maximum)
Habiter Mieux : économies d'énergie	40 000 €	10% (soit 4 000€ au maximum)

⇒ **Prime sortie de vacance**

Catégorie de travaux	Prime forfaitaire
Prime sortie de vacance logements vacants depuis plus de deux ans.	2 000 €

Un règlement d'attribution pour préciser les modalités d'attribution et de versement

Pour attribuer ces aides, il est indispensable de mettre en place un règlement d'attribution unique pour les deux dispositifs. Le règlement ne modifie pas le contenu de ces aides.

Le règlement d'attributions des aides permet de donner un cadre réglementaire et juridique pour attribuer ces dernières et les modalités.

Ainsi, le règlement :

- Rappelle le détail des aides aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs,
- Précise la composition des dossiers pour la demande et le versement de la subvention
- En ce qui concerne l'OPAH, précise les conditions de l'aide à la sortie de vacances ainsi que la composition pour la demande et le versement de cette subvention.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le règlement d'attribution des aides à l'habitat, lequel est demeuré ci-annexé aux présentes.

Pour : 43

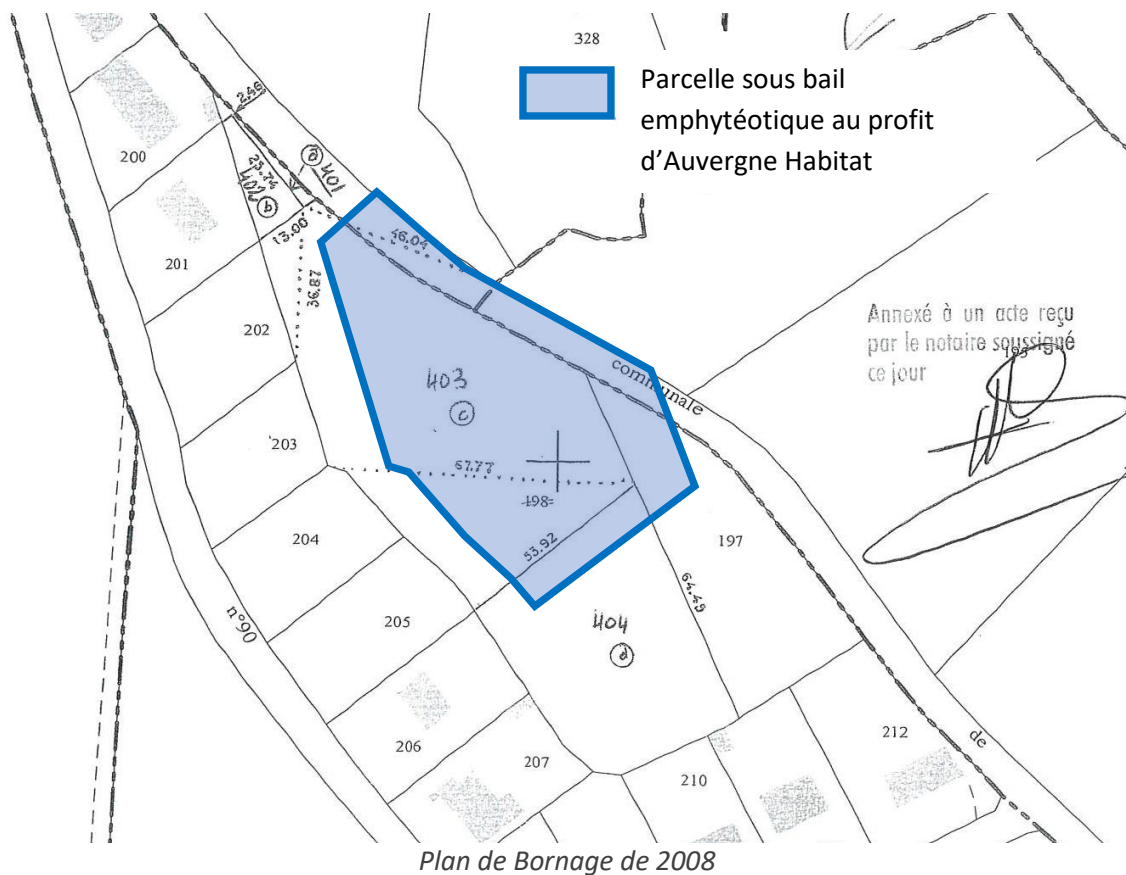
Contre : 0

Abstention : 0

D202504068 Avenant au Bail Emphytéotique d'Auvergne Habitat sur les logements sociaux situés sur la commune de Queuille et cession de la parcelle C473 à la commune de QUEUILLE

En 2008, dans la cadre de sa politique habitat visant à accompagner les projets de création de logements sociaux, Manzat Communauté a passé un bail emphytéotique de 55 ans avec Auvergne Habitat au lieu-dit Les Chanots sur la commune de Queuille.

Les 7 logements sociaux ainsi créés devaient se situer sur la parcelle C 403 sur la base du découpage parcellaire réalisé par le cabinet de géomètre Bisio et Associés en 2008.



Cependant, Auvergne Habitat a constaté que l'emprise de ces pavillons ne correspondent pas à la parcelle sur laquelle le bail emphytéotique a été signé en 2008. Une partie de la C 403 n'est pas occupée par l'opération et des jardins débordent sur la parcelle communale C 404.



Nouveau découpage parcellaire demandé par Auvergne Habitat (avril 2024)

Afin de régulariser le bail signé en 2008 en intégrant l'emprise réelle des logements, Auvergne Habitat a demandé un nouveau découpage parcellaire au Géomètre Cédric MANGIN.

Les personnes présentes lors de ce PV de Bornage (Mairie de Queuille, les propriétaires des parcelles jouxtant la C 403 et Auvergne Habitat) ont bien constaté le problème de limite parcellaire du programme du bailleur. La communauté de communes n'était cependant pas présente à ce bornage. Le géomètre a ainsi proposé un nouveau découpage de la parcelle C 403 appartenant à la communauté de commune en 3 :

- Création de la C 475 correspond à l'emprise réelle des logements Auvergne Habitat
- Création de la C 473 en vue de la rétrocéder à la commune de Queuille qui possède la C 203
- Création de la C 474 propriété de CSM



Plan de bornage réalisé en avril 2024

Auvergne Habitat souhaite ainsi que Combrailles Sioule et Morge délibère pour approuver la division parcellaire et signer un avenant au bail emphytéotique visant à régulariser l'emprise foncière des logements créés.

Vente de la parcelle C473

En septembre 2024, la commune de Queuille a vendu la parcelle C 203 à M. LIBERGE mais également la C 473. Or cette dernière est toujours propriété de la communauté de communes CSM car aucune délibération n'a été prise pour la rétrocéder à la commune de Queuille. Il convient donc que la communauté de communes rétrocède à la commune de Queuille la parcelle C473 à l'euro symbolique.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer l'avenant au bail emphytéotique conclu avec Auvergne Habitat en vue de régulariser l'emprise foncière,
- AUTORISE le Président à rétrocéder la parcelle C 473 à l'euro symbolique à la commune de Queuille.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

D202504069	Approbation du Projet Educatif Territorial (PEDT) et du Plan Mercredi (PM) pour 2025-2026
-------------------	--

En septembre 2024, le PEDT et le PM (Plan Mercredi) avaient été validés pour 2 ans.

Ces deux documents cadre doivent être de nouveau modifiés si une commune change de rythme scolaire.

Les communes d'Yssac-la-Tourette et Gimeaux, dans le cadre du nouveau RPI Yssac-Gimeaux-Davayat, passeront à 4 jours à la rentrée de septembre 2025.

La CAF, le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), et l'Education National demandent à la communauté de communes de fournir le projet de PEDT et plan mercredi au plus tard le mercredi 7 mai 2025.

Le comité de décision (DSDEN/SDJES/CAF) se réunira le lundi 2 juin 2025 pour une signature des conventions par l'ensemble des partenaires au plus tard le 4 juillet 2025.

Le PEDT/ et plan mercredi proposé propose les changements suivants :

- La mise en place d'un accueil de loisirs sur le mercredi journée à Davayat en attendant l'ouverture du pôle Enfance-Jeunesse à Beauregard-Vendon pour les enfants d'Yssac-Gimeaux-Davayat et autres.
- Intégration des échanges avec la résidence artistique
- Une augmentation des actions auprès des seniors (bénéficiaires et résidents) : repas intergénérationnel, action dans les EHPADs
- Développement de l'accueil adapté : CSM assure les accueils adaptés malgré l'arrêt de l'accompagnement financier et humain du DALHIR (sur les mercredis, accueil périscolaire, TAP)

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer le PEDT et le PM et ses annexes pour la période de 2025-2027.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

D202504070	Vacation Référent Santé et Accueil Inclusif micro-crèche 2025
-------------------	--

La réforme des services aux familles a instauré une nouvelle fonction, à la place du médecin de crèche : celle de Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI).

Une évolution qui va dans le sens de la qualité d'accueil, dont l'objectif est une meilleure prise en compte de la santé des enfants accueillis et en particulier de faciliter l'inclusion des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique.

Le RSAI est obligatoire pour toutes les crèches depuis le 1er janvier 2023.

Le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 stipule ainsi qu'un référent "Santé et Accueil inclusif" intervient dans chaque établissement et service d'accueil non permanent d'enfants. ».

Les crèches collectives, les halte-garderies, les jardins d'enfants, les crèches familiales, les micro-crèches et les multi-accueils, y compris les EAJE à gestion parentale doivent donc recourir à un RSAI. Jusqu'alors les micro-crèches n'étaient pas tenues d'avoir un médecin référent.

La quotité minimale de temps de travail du RSAI est définie nationalement, sans possibilité d'inégalité locale avec pour seule différence la taille de la structure. C'est un temps minimum dédié, rien n'interdit aux établissements de faire plus notamment dans cette période de mise en place et en cas de besoin.

L'Art. R. 2324-39.-III du décret du 30/08/2021 précise le type de personnes pouvant exercer la fonction de RSAI :

- Un médecin possédant une spécialisation, une qualification ou une expérience en matière de santé du jeune enfant ;
- Une personne titulaire du diplôme d'Etat de puéricultrice ;
- Une personne titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier disposant d'un diplôme universitaire en matière de santé du jeune enfant ou d'une expérience minimale de trois ans à titre principal auprès de jeunes enfants comme infirmier. Les modalités de calcul de ces trois années d'expérience sont fixées par arrêté du ministre chargé de la famille.

Les missions du Référent Santé et Accueil Inclusif sont définies nationalement et sa place dans l'équipe est pensée : il agit en concertation et en collaboration avec le responsable de structure au bénéfice des enfants, de la famille et des professionnels.

L'Art. R. 2324-39.-II du décret du 30 août 2021 détaille les missions du RSAI :

- Informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de l'établissement ou du service en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique ;
- Présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles prévus au II de l'article R. 2324-30 ;
- Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement ou le service ;
- Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière ;
- Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de l'établissement ou du service dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille ;
- Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veiller à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent être associés à ces actions ;
- Contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes mentionné à l'article L. 226-3 du code de l'action sociale et des familles, en coordination avec le référent technique de la micro-crèche, le responsable technique ou le directeur de l'établissement ou du service, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations ;
- Contribuer, en concertation avec le référent technique de la micro-crèche, le responsable technique ou le directeur de l'établissement ou du service, à l'établissement des protocoles annexés au règlement de fonctionnement prévus au II de l'article R. 2324-30 du présent code, et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe ;

- Procéder, lorsqu'il l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux, à son initiative ou à la demande du référent technique de la micro-crèche, du responsable technique ou du directeur de l'établissement ou du service, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale ;
- Délivrer, lorsqu'il est médecin, le certificat médical attestant de l'absence pour l'enfant de toute contre-indication à l'accueil en collectivité prévu au 1° du I de l'article R. 2324-39-1.

Afin de mettre en place la mission de RSAI, il avait été proposé au Conseil communautaire de janvier 2024 d'avoir recours à la vacation.

En effet, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires. Dans ce cadre, trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Le nombre d'heures d'intervention dépend de la taille de la structure. La micro-crèche pouvant accueillir moins de 12 enfants, le nombre d'heures minimum d'intervention annuelle est fixée à 10.

Le vacataire sera amené à effectuer 20 heures en 2025, à raison de deux heures tous les deux mois (sans intervention au mois d'août) et pour une durée d'un an. En effet, le nombre d'heures d'intervention a été doublée par rapport à 2024, puisque les 10 heures prévues en 2024 n'ont pas permis au référent santé de mettre à jour l'ensemble des protocoles et de surveillance de l'enfant. De plus, les normes d'hygiènes et médicales ont évolué et une mise à jour est obligatoire. Le référent a également pour rôle le suivi de santé de l'enfant et seul du personnel médical est en mesure de le faire. Le référent santé est aussi référencié comme appui dans le cadre de la parentalité.

Au regard des difficultés de recrutement, il est proposé de revaloriser le taux de vacation, initialement basé sur un taux horaire d'un montant brut de 43.55€, en le passant à 74.65€ brut.

Le RSAI retenu pour intervenir est titulaire du diplôme d'infirmière puéricultrice.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le recrutement d'un vacataire pour une durée d'un an à compter du 1er avril 2025,
- DECIDE DE FIXER la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 74.65€,
- DECIDE D'INSCRIRE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois correspondants au budget de la Communauté de Communes de Combrailles Sioule et Morge.
- AUTORISE le Président à renouveler les années suivantes les contrats de vacation dans les mêmes conditions.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

D202504071	Mise en place d'une participation financière USEP dans le cadre du Guide d'interventions
-------------------	---

Le guide d'interventions de « Combrailles, Sioule et Morge » en direction des établissements scolaires accueillant des élèves issus du territoire communautaire comporte plusieurs types de participation :

- Fiche n°1 : Soutien au transport des élèves vers les équipements scientifiques et culturels
- Fiche n°2 : Sorties scolaires en journée

- Fiche n°3 : Voyages scolaires avec nuitées
- Fiche n°4 : Voyages scolaires avec nuitées pour les collèges publics relevant de la sectorisation départementale, ou ayant une section spécialisée, pour les établissements médico-éducatifs ou spécialisés
- Fiche n°5 : Soutien aux associations sportives pour les collèges publics relevant de la sectorisation départementale, ou ayant une section spécialisée, pour les établissements médico-éducatifs ou spécialisés ainsi que pour les écoles primaires bénéficiant d'une adhésion au dispositif USEP
- Fiche n°6 : Soutien à la pédagogie et au transport des élèves vers les piscines
- Fiche n°7 : Soutien au transport des élèves vers les gymnases intercommunaux

Le dispositif USEP (Union Sportive de l'enseignement du Premier degré) concerne les 1 083 élèves élémentaires (51 classes) et vise à la pratique sportive des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire avec un engagement des enseignants à travers des journées départementales sur une thématique spécifique, des invitations à des manifestations départementales, des journées inter écoles sur une pratique particulière et tous autres types d'activités. Rappelons que les premiers réflexes sportifs sont pris dans le cadre scolaire.

Cet accompagnement vise à favoriser la pratique sportive des enfants dans leur quotidien.

Le coût de la licence valable sur l'ensemble de l'année scolaire est de 6 € par élève.

Le guide des interventions à travers sa fiche N°5, octroi déjà un financement de 5 € par élève pour les associations sportives des collèges.

Il est donc proposé d'étendre la participation de CSM dans les mêmes conditions de l'aide aux associations sportives des collèges.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la mise en place d'une participation financière pour l'USEP à hauteur 5 euros par élève à compter de la rentrée scolaire 2025-2026,
- DECIDE D'INTEGRER le soutien au financement de licence USEP à la fiche n°5 du guide d'interventions,
- APPROUVE le guide des aides en annexe ainsi modifié.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

D202504072	Demande de subvention Leader pour Itinérance Offre Culturelle en Combrailles
-------------------	---

Dans le cadre de la programmation culturelle annuelle en lien avec les services communautaires (cinéma La Viouze, Réseau de lecture Publique, Salle de spectacle La passerelle, Ecoles de musique) et les associations ou partenaires organisateurs de spectacles itinérants en Combrailles, un besoin de matériel technique son-lumière-régie-gradin se fait jour afin d'optimiser et développer sur le territoire les conditions d'accueils des usagers et des artistes pour des actions hors les murs.

En lien avec la communauté de communes du pays de St Eloy les mines et le Syndicat Mixte d'Aides au Développement des Combrailles dans le cadre du projet Comb'images 2026 - mise en place d'actions de médiations et de représentations de spectacles vivants en Combrailles dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle – un vaste plan d'actions doit permettre la réalisation d'une itinérance de spectacles sur les lieux patrimoniaux et culturels de la communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge » ainsi que sur des territoires de proximité.

De plus, outre l'utilisation de ce matériel dans le cadre des projets Comb'images, ce matériel technique et scénique pourra être utilisé par les équipements culturels de la communauté de communes, pour des spectacles mutualisés entre les partenaires associatifs, municipaux et intercommunaux.

Pour mettre en œuvre ces actions et ces animations, la communauté de communes souhaite acquérir plusieurs équipements culturels :

- Acquisition de gradins mobiles en mobilier bois démontable en 11 zones de 9 places pour une installation rapide en fonction du nombre de personnes en public
- Achat de matériel scénique consistant à l'acquisition de découpes, pupitres, câbles, flight case, enceintes, adaptateurs, blocs multiprises, console numérique, boîtier scène, enrouleurs et pieds à treuil
- Contractualisation avec une compagnie afin de mettre en place 4 spectacles sur 2 journées de représentations hors les murs

Ces investissements s'inscrivent dans le cadre du budget annuel d'acquisition de matériel scénique et culturel.

Afin de financer ce projet, il est proposé de déposer un dossier de subvention au titre du programme Leader.

Dépenses		Recettes		
Nature des dépenses	Montant H.T.	Nature des recettes	Montant	%
Achat de matériel mobile son et lumière	64 024,36 €	Europe - LEADER	59 003,49 €	80,00%
Achat de gradins mobiles	1 730 €	Autofinancement	14 750,87 €	20,00%
Achat de représentations hors les murs	8 000 €			
Total dépenses	73 754,36€	Total recettes	73 754,36 €	100%

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à déposer la demande de subvention LEADER,
- DECIDE DE PRENDRE toutes les décisions utiles au suivi du dossier LEADER.

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

M. Bernard BOULEAU, souhaite savoir s'il y aura besoin d'un camion spécial pour transporter le matériel. M. François ROGUET, indique qu'un véhicule de type utilitaire devrait permettre de transporter le matériel (caisses, treuil,...). Il précise que la communauté de communes est déjà équipée.

M. Charles SCHIEKATTE s'inquiète des modalités de prêt à des tiers (casse, perte),...

Le Président précise que ce sont les services techniques qui auront la charge de la gestion et que le matériel ne sera pas prêté seul.

D202504073	Attribution d'une subvention 2025 à une manifestation culturelle à rayonnement intercommunal
-------------------	---

La communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge », par délibération en date du 17 mars 2022 a défini les critères de sa mesure d'aide aux événementiels culturels à rayonnement intercommunal.

Pour mémoire, le soutien s'articule autour de deux volets

- Volet 1 : Le projet culturel porté par l'association repose sur l'intervention de plusieurs artistes dans les domaines suivants : Spectacle vivant contemporain – théâtre, cirque, danse, Musiques, Arts visuels.

- Volet 2 : Le projet culturel porté par l'association repose sur l'intervention d'une ou des deux associations musicales, partenaires de la communauté de communes (Société Lyrique de Combronde et Union Musicale en Combrailles) dans le domaine de la musique

Les évènements soutenus respectent les critères suivants :

- Le siège social de l'association qui porte la manifestation est situé sur le territoire intercommunal,
- Interventions sur différents sites répartis sur plusieurs communes du territoire, dont un site d'intérêt communautaire,
- Démarche de communication concertée (notamment obligation d'apposer le logo de Combrailles Sioule et Morge sur les outils de communication)
- Partenariat financier institutionnel se traduisant par l'obtention d'aides d'autres collectivités,
- Organisation d'actions de médiation en direction des publics (ALSH, scolaires, médiathèques...),
- Mise en place d'une politique tarifaire différenciée,
- Organisation d'une démarche écoresponsable en cohérence avec le PCAET

Lors du conseil communautaire en date du 06 mars 2025, quatre dossiers de demande de subventions ont été examinés et une subvention de 1 000 € par porteur de projet a été allouée.

Une nouvelle association souhaite bénéficier d'un financement pour 2025. En tenant compte des critères d'attribution de subvention l'association remplit les conditions d'octroi d'une subvention :

- Sur volet 1 :
 - Cie MissVersa et Chamboule Touthéâtre dans le cadre des concerts flottants organisés les 25 juillet et 01 août 2025 aux Ancizes-Comps avec médiation sur les ALSH intercommunaux et les EHPAD

Les membres de la commission culture ont été consulté par mail du 31/03/2025

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ATTRIBUE à l'association citée ci-dessus une subvention de 1 000 €.

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

D202504074	Travaux d'aménagement d'une résidence artistique sur le site de La passerelle : Avenant N°1 au lot 6 SOUBRE
-------------------	--

Suite aux travaux d'aménagement de la résidence d'artistes sur le site de La Passerelle, des travaux complémentaires dans la partie résidence des artistes.

Les travaux complémentaires concernent :

- la pose d'un radiateur dans la salle de convivialité,
- l'ajout de boucles de détection de présence dans les couloirs,
- la pose de 2 chauffes serviettes dans la partie sanitaire et de branchements des différents appareillages électriques.

Cet avenant porte sur le lot numéro 6 SOUBRE ELECTRICITE :

Les nouvelles conditions financières sont les suivantes :

- Montant initial du marché : 8 290 ,31 € HT soit 9 119,34 € TTC
- Montant de la plus-value : 2 882,78 € HT soit 3 171,06 € TTC
- Nouveau montant du marché : 11 173,09 € HT soit 12 290,40 € TTC

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer l'avenant N°1 au lot 6 – SOUBRE ELECTRICITE.

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

D202504075 Programme voirie et aménagement de bourg 2025 : signature des marchés de travaux

La Communauté de Communes a lancé, le 24 janvier 2025, un avis d'appel public à concurrence concernant le programme voirie et aménagement de bourg pour l'exercice 2025.

Ce marché est passé selon la procédure adaptée.

Le marché est divisé en 19 lots :

- LOT 1 : BEAUREGARD-VENDON
- LOT 2 : CHARBONNIERES LES VIEILLES
- LOT 3: COMBRONDE
- LOT 4: DAVAYAT
- LOT 5 : LES ANCIZES-COMPS
- LOT 6 : LISSEUIL
- LOT 7 : LOUBEYRAT
- LOT 8 : MANZAT
- LOT 9 : PROMPSAT
- LOT 10 : QUEUILLE
- LOT 11 : SAINT ANGEL
- LOT 12 : SAINT GEORGES DE MONS
- LOT 13 : SAINT MYON
- LOT 14 : SAINT PARDOUX
- LOT 15 : SAINT QUINTIN SUR SIOULE
- LOT 16 : SAINT REMY DE BLOT
- LOT 17 : TEILHEDE
- LOT 18 : VITRAC
- LOT 19 : YSSAC LA TOURETTE

Le montant prévisionnel du marché s'élevait à : 1 481 330.75€ HT.

Pour information, au total neuf entreprises ont répondu à la consultation : AES, ARVERNOISE CONSTRUCTION, RENON, COLAS, EUROVIA, EIFFAGE, ADN, GATP et IRRMANN.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 27 mars 2025 pour analyser les offres. Elle propose de retenir à l'unanimité des membres présents les entreprises suivantes pour chaque lot :

Lot(s)	Entreprises retenues	Montant HT
LOT 1	EUROVIA	62 176.25€
LOT 2	EUROVIA	49 176.20€
LOT 3	ADN	56 337.50€
LOT 4	EUROVIA	47 215.50€
LOT 5	COLAS	72 282.00€
LOT 6	AES	20 617.50€
LOT 7	COLAS	283 946.00€
LOT 8	COLAS	46 850.00€
LOT 9	EUROVIA	39 047.50€

LOT 10	ADN	22 017.00€
LOT 11	COLAS	33 532.50€
LOT 12	COLAS	78 151.00€
LOT 13	AES	19 187.00€
LOT 14	COLAS	40 550.00€
LOT 15	ADN	33 560.00€
LOT 16	COLAS	26 153.00€
LOT 17	EUROVIA	59 242.60€
LOT 18	AES	22 003.00€
LOT 19	COLAS	95 524.50€

Le montant total du marché après attribution des lots est de 1 107 509.05€ HT.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer les marchés avec les entreprises mentionnées ci-dessus.

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

D202504076 Marché de travaux voirie et aménagement de bourg 2024

Par délibération n°202304070 en date du 11 avril 2024, le conseil communautaire a approuvé la signature du marché de travaux de voirie et aménagement de bourg concernant le programme 2024. Dans le cadre de la réalisation des travaux, à la demande de deux communes, il est apparu nécessaire d'apporter des modifications au projet initial nécessitant l'ajout de prix nouveaux et/ou la modification de quantité.

La CAO en date du 27/03/2025 a donné un avis favorable aux avenants suivants :

Lot /Commune/Entreprise	Avenant	Montant du marché initial ou à l'issu du précédent avenant	Montant avenant (HT)	Nouveau montant du marché (HT)	Variation par rapport au montant initial du marché
Lot n°14 SAINT PARDOUX AES	N°1	49 850.00 €HT	+3 600.00 €HT	53 450.00 €HT	+ 7.22 %
Lot n°16 SAINT HILAIRE LA CROIX AES	N°1	17 200.00 €HT	+ 3 024.00 €HT	20 224.00 €HT	+ 17.58%

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer les avenants avec l'entreprise concernée pour les lots ci-dessus.

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

D202504077	Amende de police 2025 : Aménagement de sécurité à Loubeyrat – VC7 et VC103
-------------------	---

Le Conseil Départemental finance, au titre de la « répartition du produit des amendes de police », des opérations liées aux transports en commun et à la circulation routière.

La commune de Loubeyrat souhaite réaliser, dans le cadre des amendes de police, un aménagement de sécurité sur les voies communales VC7 et VC103.

Elle souhaite réaliser un aménagement routier visant à renforcer la sécurité en réduisant la vitesse dans son centre-bourg.

Le projet consiste à :

- Opération 1 Village Le Court : pose de panneaux d'entrée et sortie d'agglomération + aménagement d'un ralentisseur au 8 rue de la rivière.
- Opération 2 Village Le Colombier : aménagement d'un ralentisseur au 12 rue des Lonchères pour diminuer d'avantage la vitesse sur la chaussidou.

Dans ces conditions, la communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge », compétente en matière de voirie, souhaite solliciter cette aide afin de réaliser des travaux en matière d'aménagements de sécurité sur la commune de Loubeyrat.

Par courrier en date du 25 février 2013, le Conseil Départemental, dans un souci d'équité au regard des petites collectivités a donné son accord pour appliquer aux communes le taux correspondant à leur population, soit :

- Commune < 500 habitants = 75 % plafonnée à 7500 € ;
- Commune < 1500 habitants = 50 % plafonnée à 7500 € ;
- Commune > 1500 habitants = 30 % plafonnée à 7500 €.

Ainsi, le dossier de la commune de Loubeyrat peut être déposé sur la base du plan de financement indiqué comme suit :

Dépenses		Recettes		
	Montant des travaux (€HT)	Partenaires Financiers	Montant de la subvention (€HT)	Taux
Aménagement de sécurité VC7 et VC103 Loubeyrat	15 688,51 €	Département	7 500,00 €	47,81%
		CC Combrailles, Sioule et Morge (autofinancement)	8 188,51 €	52,19%
TOTAL	15 688,51 €	TOTAL	15 688,51 €	100,00%

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de sécurisation sur la commune de Loubeyrat,
- AUTORISE le Président à signer et déposer le dossier d'amende de police 2025 pour ce projet auprès des services du Département.

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

D202504078	Construction d'une cuisine intercommunale et réhabilitation de l'office et réfectoire de l'école à Blot l'Eglise
-------------------	---

La Communauté de Communes a lancé une consultation du 17 janvier au 17 février 2025, en procédure adaptée (en application des articles L 2123-1 et R 2123-1 1° du Code de la commande publique), pour la réalisation des travaux de construction d'une cuisine intercommunale et réhabilitation de l'office et réfectoire de l'école à Blot l'Eglise.

Les critères de jugement des offres ont été pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40
2-Valeur technique	60
2.1-Moyens humains	15
2.2-Moyens techniques	15
2.3-Compréhension du projet	10.0
2.4-Méthodes et produits	20.0

Le montant de l'estimatif total des travaux s'élevait à 868 000 € HT (estimatif PRO de février 2024).

La Commission d'Appel d'Offre qui s'est réunie le jeudi 27 mars 2025 et propose de retenir les offres les mieux distantes suivantes :

Marché	Entreprise	Montant € HT (compris options)	Ecart estimation
LOT 1 - DEMOLITIONS/GROS-CŒUVRE	SARL DUBOSCLARD 9 rue Les Carreaux Pradets 63 460 JOZERAND	180 331,13 €	
LOT 2 - TRAITEMENT DES FACADES	KESER GAZI 1 boulevard Charles de Gaulle 63 360 GERZAT	42 839,51 €	
LOT 3 - ETANCHEITE/COUVERTURE/ ZINGUERIE	ETANCHEA 14 Rue du Brest 63 310 MONS	21 779,28 €	
LOT 4 - MENUISERIES EXTERIEURS/ SERRURERIE	GS2A 6 rue Champ Roche 63 720 CHAPPES	54 211,80 €	
LOT 5 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS	LOPITAUX 1, ZA Les Fayes 63 330 PIONSAT	9 982,46 €	
LOT 6 - PLATRERIE/FAUX-PLAFONDS/ PEINTURE	PRADIER STEPHANE 58 bd thermal 63 140 CHATEL GUYON	24 848,17 €	
LOT 7 - CARRELAGE/FAIENCE	DE MIRANDA PRADILLON 40 rue Helene BOUCHER 03 160 DOMERAT	31 007,59 €	
LOT 8 - PLOMBERIE/SANITAIRE/ VENTILATION	DELCROS 4 rue du Rocher 15 300 USSEL	118 263,33 €	
LOT 9 - ELECTRICITE/CFO-CFA	DUMONT CHASSAGNE 1 impasse du château 63 720 CLERLANDE	58 524,58 €	
LOT 10 - EQUIPEMENTS DE CUISINE	AUVERGNE DEGRE SERVICE Rue Fernand Forest 63 370 LEMPDES	158 180,52	
LOT 11 - PANNEAUX AGROALIMENTAIRES	MSB23 1 les grandes 23 220 BONNAT	71 904,66	
	TOTAL	771 873,03 €	-11%

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer les marchés de travaux avec les entreprises mentionnées ci-dessus,
- APPROUVE la réalisation des missions de maîtrise d'œuvre jusqu'à la phase travaux AOR/GPA.

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

D202504079 Réforme des Services Autonomie à Domicile (SAD)

La loi de financement de la Sécurité sociale 2022 a initié une réforme des Services Autonomie à Domicile visant à restructurer l'offre d'aide, d'accompagnement et de soins à domicile.

Elle propose deux modèles de service :

- Les services dispensant uniquement de l'aide, qui doivent respecter un nouveau cahier des charges définissant les conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des SAD, pour juin 2025*
- Les services dispensant de l'Aide et des Soins : appelés « service Mixte/intégré »

1 - Une réforme qui n'impose aucune obligation au service d'aide à domicile de CSM :

Le SAAD n'a aucune obligation de développer une activité de soins infirmiers. Il a le « choix » et reste décisionnaire de son évolution.

Les autorités de tarification « n'imposent pas » de rapprochement avec un service de soins infirmiers.

En revanche, **le SSIAD porté par le SMAD des Combrailles a l'obligation** de proposer une activité d'aide ou de fusionner avec un SAAD d'ici décembre 2025.

2 - Les objectifs pour la collectivité

Dans le cadre de cette réforme, les objectifs pour la collectivité sont de :

- Conserver une gouvernance unique au sein de la collectivité,
- Maintenir la proximité avec les usagers à l'échelle des communautés de communes,
- Garder une cohérence avec la politique action sociale portée par la collectivité avec nos différents services à destination de la population (SAD, portage de repas, EHPADs, banque alimentaire, épicerie solidaire itinérante, actions de prévention...),
- Maintenir une qualité de service : en témoigne notamment l'attribution de la dotation qualité,

3 - Les solutions envisagées pour maintenir l'offre de soins portée par le SSIAD

Néanmoins, pour trouver une solution pour maintenir l'offre de soins portée par le SSIAD des Combrailles, plusieurs scénarii ont été imaginés :

- ✓ **Scénario 1 - Répartition du SSIAD entre les 3 CIAS** : Le SSIAD dispose actuellement d'une seule autorisation. Une répartition entre les 3 CIAS engendre 3 autorisations distinctes : **Conforme à la réforme mais pas envisagé par l'ARS**
- ✓ **Scénario 2 - Transfert du SSIAD à un CIAS** : Le SSIAD transfère l'autorisation d'activité à un CIAS avec une autorisation sur l'ensemble du territoire des Combrailles et effectue une convention de partenariat avec les autres CIAS en matière de soins. Le CIAS porteur du SAD mixte, effectue la mission d'aide uniquement sur son intercommunalité. **Scénario écarté par l'ARS**

- ✓ **Scénario 3 - Création d'un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) de mutualisation des moyens (GCSMS) :** échelle des Combrailles ou Intercommunale : Ce scénario permet une mutualisation des fonctions supports **Non conforme à la réforme donc refusé par l'ARS**

Une solution temporaire est également possible : la signature d'une convention transitoire avec un service d'aide pour une durée de 5 ans. Cette convention est engageante et nécessite une autorisation unique en SAD mixte soit un seul arrêté d'autorisation de fonctionner. Elle est mise en place dans la perspective de constituer un service autonomie à domicile doté d'une entité juridique unique (fusion/absorption/GCSMS titulaire (intégré)). A terme, il est possible de mettre fin à cette convention, le SAD retrouvera son autorisation en tant que SAD aide cependant le SSIAD perdra son autorisation.

Après rencontre avec l'ARS, les 3 EPCI des Combrailles et le SSIAD, afin d'évoquer des différentes solutions pour le SSIAD (places de soins) sur le territoire des Combrailles, l'ARS recommande la création d'un **Groupement de Coopération Sociale ou Médico-Sociale (GCSMS) titulaire intégré** à l'échelle des Combrailles (99 communes) pour garantir la continuité du SSIAD.

Cette proposition engendrerait la création d'une structure supplémentaire à l'échelle des Combrailles avec pour impact **un dessaisissement de la gouvernance et de l'autonomie de gestion de CSM, une perte de proximité, une nouvelle entité qui complexifie le millefeuille territorial avec une perte de réactivité.**

Il a été mentionné que les élus sont responsables devant les habitants et sont également les gestionnaires et décideurs des services et des financements qu'ils mobilisent et affectent au service d'aide à domicile.

Un courrier commun avec les 3 EPCI et le SSIAD a été envoyé à l'ARS en décembre 2024 afin de rappeler les orientations politiques et de confirmer les réponses apportées par l'ARS en réunion. L'ARS a répondu le 3 février reçu le 7 mars.

A l'initiative de Mme Christine PIRES-BEAUNE, Députée de la 2eme circonscription du Puy-de-Dôme, une rencontre avec la Ministre déléguée chargée de l'autonomie et du handicap a été organisée le 18 mars dernier.

4 - Quelques chiffres :

- Service d'aide à domicile : 430 bénéficiaires, **26 bénéficiaires commun avec le SSIAD soit 6 % des bénéficiaires du SAD**
- Service de portage de repas : 170 bénéficiaires, **98 bénéficiaires bénéficient à la fois du SAD et du service de portage de repas (soit 23 %)**
- EHPADs : 109 places en 2025, **59 % des résidents des EHPADs ont bénéficié du SAD avant de rentrer en EHPAD**

Ces chiffres sont la preuve que les services apportés par le CIAS le sont dans un souci de prise en charge globale de la personne dépendante, dans un objectif de coordination entre les différentes prestations proposées par CSM.

Les services sociaux de CSM travaillent en **transversalité** afin de proposer **un accompagnement adapté aux besoins des administrés et des seniors.**

La collectivité ne souhaite pas remettre en cause un service à la population de qualité au profit d'une structure supplémentaire à l'échelle des Combrailles qui ne pourrait conserver la proximité apportée à nos administrés.

Le Conseil D'administration du CIAS a délibéré favorablement le 3 avril 2025 selon les termes de la présente délibération.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- PRECISE ET VALIDE les orientations politiques suivantes :
 - Conserver une proximité avec un service d'aide à domicile organisé à l'échelle de la communauté de communes,
 - Conserver le pouvoir décisionnaire sur la politique tarifaire, RH, action sociale, actions de prévention,
 - Conserver la force du CIAS qui propose déjà une prise en charge globale,
 - Refuser toute création d'une structure élargie à l'échelle des Combrailles (Fusion, GCSMS titulaire/absorption) qui engendrerait un dessaisissement de la communauté de communes et de son CIAS.
- DECIDE DE MAINTENIR un service autonomie à domicile d'aide seul sur le périmètre de CSM, si les solutions proposées par les instances tarifaires et les partenaires ne permettent pas de respecter ces orientations politiques.

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 23H00.

Liste des délibérations du Jeudi 10 avril 2025

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE	2
SERVICES FONCTIONNELS – RESSOURCES HUMAINES	18
D202504001 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER AVRIL 2025	18
SERVICES FONCTIONNELS – FINANCES	23
D202504002 COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET GENERAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.....	23
D202504003 COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET ANNEXE ACTIVITES CULTURELLES.....	24
D202504004 COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET ANNEXE CINEMA LA VIOUZE	25
D202504005 26	
D202504006 COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET ANNEXE RESTAURATION COLLECTIVE	26
D202504007 COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET ANNEXE EQUIPEMENTS SPORTIFS	27
D202504008 COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET ANNEXE AIZE ZAC 1	28
D202104009 COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET ANNEXE ZONES D’ACTIVITES INTERCOMMUNALES.....	29
D202504010 COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET ANNEXE PARC D’ACTIVITES DES VOLCANS	30
D202504011 COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET ANNEXE ZA DE SAINT-PARDOUX	30
D202504012 COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET ANNEXE DES ANCIZES.....	31
D202504013 COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D’ENTREPRISES.....	32
D202504014 COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET ANNEXE REDEVANCE ORDURES MENAGERES REOM	33
D202504015 COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE.....	33
D202504016 COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET GENERAL	34
D202504017 COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET ANNEXE ACTIVITES CULTURELLES	35
D202504018 COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET ANNEXE CINEMA LA VIOUZE.....	36
D202504019 COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET ANNEXE JEUNESSE	37
D202504020 COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET ANNEXE RESTAURATION COLLECTIVER ² (²	38
D202504021 COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET ANNEXE EQUIPEMENTS SPORTIFS.....	39
D202504022 COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET ANNEXE AIZE ZAC 1	40
D202504023 COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET ANNEXE ZONES D’ACTIVITES INTERCOMMUNALES.....	41
D202504024 COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET ANNEXE PARC D’ACTIVITES DES VOLCANS	42
D202504025 COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET ANNEXE ZA DE SAINT-PARDOUX	43
D202504026 COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET ANNEXE ZI DES ANCIZES	44
D202504027 45	
D202504028 COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET ANNEXE REDEVANCE ORDURES MENAGERES REOM	46
D202504029 COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE	47
D202504030 AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – BUDGET GENERAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.....	49
D202504031 AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – BUDGET ANNEXE ACTIVITES CULTURELLES.....	50
D202504032 AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – BUDGET ANNEXE CINEMA LA VIOUZE	51
D202504033 AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – BUDGET ANNEXE JEUNESSE.....	52
D202504034 AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – BUDGET ANNEXE RESTAURATION COLLECTIVE	53
D202504035 AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – BUDGET ANNEXE EQUIPEMENTS SPORTIFS	54
D202504036 AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – BUDGET ANNEXE AIZE ZAC1	55
D202504037 AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – BUDGET ANNEXE ZONES D’ACTIVITES INTERCOMMUNALES.....	56
D202504038 AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – BUDGET ANNEXE PARC D’ACTIVITES DES VOLCANS	57
D202504039 AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – BUDGET ANNEXE ZA DE SAINT-PARDOUX	58
D202504040 AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – BUDGET ANNEXE ZI DES ANCIZES	59
D202504041 AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D’ENTREPRISES	60
D202504042 AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – BUDGET ANNEXE REDEVANCE ORDURES MENAGERES REOM	61
D202504043 AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE.....	62
D202504044 ADOPTION DU BUDGET GENERAL 2025	63
D202504045 ADOPTION DU BUDGET ANNEXE ACTIVITES CULTURELLES 2025.....	64
D202504046 ADOPTION DU BUDGET ANNEXE CINEMA LA VIOUZE 2025.....	64
D202504047 ADOPTION DU BUDGET ANNEXE JEUNESSE 2025	65
D202504048 ADOPTION DU BUDGET ANNEXE RESTAURATION COLLECTIVE 2025	66

D202504049	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE EQUIPEMENTS SPORTIFS 2025	67
D202504050	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE AIZE ZAC 1 2025	68
D202504051	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES INTERCOMMUNALES (LA VARENNE) 2025	69
D202504052	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES DES VOLCANS 2025	70
D202504053	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE ZA DE SAINT-PARDOUX 2025	71
D202504054	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE ZI DES ANCIZES 2025	72
D202504055	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES 2025.....	73
D202504056	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE REDEVANCE ORDURES MENAGERES REOM 2025	74
D202504057	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE 2025.....	76
D202504058	VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2025.....	77
D202504059	VOTE DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI 2025	77
D202504060	VOTE DU TAUX DE TEOM 2025	78
D202504061	ADHESIONS ET COTISATIONS 2025	78
D202504062	REMPLACEMENT DELEGUE SYDEM DOMES ET COMBRAILLES (SAINT-GEORGES-DE-MONS)	80
D202504063	MODIFICATION DELEGUES SICTOM DES COMBRAILLES (SAINT-GAL SUR SIOULE ET SAINT-QUINTIN SUR SIOULE)	80
D202504064	VENTE D'UN TERRAIN SUR LA ZONE D'ACTIVITES DE LA VARENNE A L'ENTREPRISE COMBRAILLES TOITURE	81
D202504065	VENTE D'UN TERRAIN SUR LA ZONE D'ACTIVITES DE LA VARENNE A L'ASSOCIATION PVP2A	82
D202504066	ACCORD DE PRINCIPE POUR LA LOCATION SOUS LA FORME D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE D'UN TERRAIN SITUE SUR LA ZONE D'ACTIVITES DES VOLCANS DE MANZAT A CVE BIOGAZ POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN METHANISEUR	84
D202504067	REGLEMENT DES AIDES A L'HABITAT : PACTE TERRITORIAL ET OPAH	86
D202504068	AVENANT AU BAIL EMPHYTEOTIQUE D'Auvergne Habitat sur les logements sociaux situes sur la commune de QUEUILLE ET CESSION DE LA PARCELLE C473 A LA COMMUNE DE QUEUILLE	87
D202504069	APPROBATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) ET DU PLAN MERCREDI (PM) POUR 2025-2026	90
D202504070	VACATION REFERENT SANTE ET ACCUEIL INCLUSIF MICRO-CRECHE 2025	90
D202504071	MISE EN PLACE D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE USEP DANS LE CADRE DU GUIDE D'INTERVENTIONS	92
D202504072	DEMANDE DE SUBVENTION LEADER POUR ITINERANCE OFFRE CULTURELLE EN COMBRAILLES	93
D202504073	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2025 A UNE MANIFESTATION CULTURELLE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL	94
D202504074	TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE RESIDENCE ARTISTIQUE SUR LE SITE DE LA PASSERELLE : AVENANT N°1 AU LOT 6 SOUBRE	95
D202504075	PROGRAMME VOIRIE ET AMENAGEMENT DE BOURG 2025 : SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX	96
D202504076	MARCHE DE TRAVAUX VOIRIE ET AMENAGEMENT DE BOURG 2024.....	97
D202504077	AMENDE DE POLICE 2025 : AMENAGEMENT DE SECURITE A LOUBEYRAT – VC7 ET VC103.....	98
D202504078	CONSTRUCTION D'UNE CUISINE INTERCOMMUNALE ET REHABILITATION DE L'OFFICE ET REFECTOIRE DE L'ECOLE A BLOT L'EGLISE	98
D202504079	REFORME DES SERVICES AUTONOMIE A DOMICILE (SAD)	100

Signatures des membres présents au conseil communautaire du
Jeudi 10 avril 2025

Le Président,
M. GUILLOT Sébastien

La Secrétaire de séance,
M. PIEUCHOT-MONNET Chantal

Les membres du conseil communautaire :

ANTUNES Fernand Les Ancizes-Comps	BALY Franck Saint-Georges-de-Mons	BARE Michaël Charbonnières-les-Vieilles	BISCARAT Catherine Pouzol
BERTIN Christine Combronde	BLANC Sébastien Loubeyrat	BONNET Grégory Montcel	BOULEAU Bernard Blot-l'Eglise
BROMONT André Lisseuil	CANUTO Stéphane Queuille	CAUDRELIER-PEYNET Valérie Loubeyrat	CHAMPOUX Nathalie Charbonnières-les-Vieilles
CHARBONNEL Pascal Teilhède	COUCHARD Olivier Manzat	CRISPYN Guillaume Champs	DA SILVA José Manzat
DA SILVA Sidonio Saint-Angel	DESGEORGES Céline Saint-Georges-de-Mons	DOSTREVIE Corinne Manzat	ESPAGNOL Alain Combronde
FABRE Jean Louis Davayat	FRADIER Alain Yssac-la-Tourette	GALTIER Jean-Michel Beauregard-Vendon	GARRACHON Annie Les Ancizes-Comps Procuration à M. MEGE Isabelle

GAY Laetitia Beauregard-Vendon	GEORGES Denis Beauregard-Vendon	GRIVOTTE Jean-Michel Combronde	HARDOUIN Frédéric Loubeyrat Procuration à M. BLANC Sébastien
LANGUILLE André Jozerand	LEFOUR Maryse Saint-Georges-de-Mons	LESCURE Bernard Marcillat	MANUBY Didier Les Ancizes-Comps
MARTIN Roland Prompsat	MEGE Isabelle Les Ancizes-Comps	MUSELIER Jean-Pierre Saint-Myon Suppléant M. LASSET Paul	PERRET Delphine Combronde Procuration à M. GRICOTTE Jean-Michel
PERRIN Julien Saint-Georges-de-Mons	PIEUCHOT-MONNET Chantal Saint-Pardoux	POUZADOUX Jean-Paul Combronde	RAFFIER Christian Saint-Quintin-Sur-Sioule
RAYNAUD Dominique Saint-Georges-de-Mons	ROGUET François Saint-Rémy-de-Blot	ROUGIER Laetitia Châteauneuf-Les-Bains	SCHIETTEKATTE Charles Saint-Gal-sur-Sioule
SOULIER Gérard Vitrac	VENEAULT Gérard Saint-Hilaire-La-Croix		

Ledit procès-verbal en date du 10 avril 2025 a été approuvé à l'unanimité lors du conseil communautaire en date du à